

**BURKINA FASO**

**Ministère de l'Agriculture et de  
l'Hydraulique**

**Direction générale de l'assainissement  
des eaux usées et excréta**

**Enquête nationale sur l'accès des ménages  
aux ouvrages d'assainissement familial - 2010**

**MONOGRAPHIE REGIONALE  
SUD-OUEST**

Novembre 2011

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'HYDRAULIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX USEES ET EXCRETA

BURKINA FASO  
UNITE - PROGRES - JUSTICE

ENQUETE NATIONALE SUR L'ACCES DES MENAGES  
AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL  
2010

MONOGRAPHIE REGIONALE  
SUD-OUEST

**Novembre 2011**



## AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique a le plaisir de mettre à la disposition des acteurs du secteur de l'assainissement, la monographie de la situation de l'assainissement dans la région du Sud-Ouest en 2010. Cette monographie régionale est élaborée à partir des données de la première enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010).

Face à l'absence d'informations statistiques précises et fiables sur l'accès des ménages à l'assainissement au Burkina Faso, le Gouvernement s'est engagé à réaliser une situation de référence en 2010. Pour ce faire, une enquête d'envergure nationale a été réalisée avec l'appui technique de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Cette large opération a permis de collecter des informations auprès de plus de 58 000 ménages sur le territoire national.

Une monographie nationale a été élaborée. Elle présente les premiers résultats de l'enquête. Ceux-ci ont été discutés lors de la réunion du Cadre partenarial du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) et du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) le 8 juillet 2011. Ils ont ensuite été présentés en Conseil de Cabinet ministériel le 11 juillet 2011. Une plaquette d'information de quatre pages synthétisant ces premiers résultats est également disponible en français et en anglais. Elle a été diffusée à l'occasion de la participation du Burkina Faso à la Troisième Conférence africaine sur l'assainissement et l'hygiène (AfricaSan) tenue à Kigali au Rwanda du 19 au 21 juillet 2011.

La présente monographie régionale vise à mettre à la disposition des planificateurs, des décideurs et autres acteurs nationaux et locaux, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et de tout autre acteur du développement, des données régionales et provinciales dans le domaine de l'assainissement familial.

Après une brève présentation du contexte dans le secteur de l'assainissement au Burkina Faso et de la région du Sud-Ouest, le document passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Ces thématiques sont abordées au niveau de la région et des provinces en spécifiant la situation régionale globale et celle des milieux d'habitation urbain et rural.

Nous espérons que les informations ainsi fournies à un niveau déconcentré seront utiles aux acteurs nationaux et locaux pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et projets adaptés pour l'amélioration de la situation de l'assainissement au Burkina Faso.

Nous tenons à remercier toutes les structures qui ont contribué à la réalisation de l'enquête et l'élaboration des rapports. Nous adressons également nos félicitations et encouragements à l'ensemble du personnel du ministère, ayant participé à cette activité, pour son dévouement.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

**Laurent SEDOGO**  
*Grand Officier de l'Ordre National*



# TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS .....	3
TABLE DES MATIERES.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....	7
LISTE DES CARTES .....	9
LISTE DES TABLEAUX .....	9
LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES .....	11
INTRODUCTION .....	15
<i>CONTEXTE SECTORIEL</i> .....	15
<i>OBJECTIFS DE L'ENQUETE</i> .....	17
<i>DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES</i> .....	18
PRESENTATION DE LA REGION DU SUD-OUEST.....	20
I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT .....	25
I.1. Pratiques de défécation.....	25
I.2. Utilisation par type de latrine .....	27
I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial.....	28
II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES.....	31
II.1. Stock d'ouvrages.....	31
II.2. Types d'ouvrages pour excreta .....	31
II.3. Usage des latrines.....	34
II.4. Partage des latrines.....	34
II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine .....	35
II.6. Localisation des ouvrages .....	36
II.7. Accessibilité aux ouvrages.....	37
II.8. Mode de stockage des excreta.....	38
II.9. Vidange des latrines .....	38
III. GESTION DES EAUX USEES .....	40
III.1. Utilisation d'une douche.....	40
III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches.....	41
III.3. Localisation des douches .....	42
III.4. Vidange des douches .....	43
CONCLUSION .....	47
ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	51
ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE .....	54
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE.....	55
ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE .....	57



## LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CM	Chef de ménage
CNS	Conseil national de la statistique
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGAEUE	Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta
DGRE	Direction générale des ressources en eau
EcoSan	Latrine d'assainissement écologique
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
ENA	Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
KfW	KfW Bankengruppe (Banque allemande pour le développement)
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (anciennement MAHRH)
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
PCD-AEPA	Plan communal de développement sectoriel en Approvisionnement en eau potable et assainissement
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015
PSA	Plan stratégique d'assainissement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015
TCM	Toilette à chasse manuelle
VIP	Ventilated improved pit (toilette à fosse ventilée)





## **LISTE DES CARTES**

Carte 1 : La région du Sud-Ouest.....	22
Carte 2 : Les provinces de la région du Sud-Ouest .....	22

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Stock d'ouvrages pour excréta par province selon le milieu d'habitation .....	31
Tableau 2 : Répartition des latrines selon le type par province (en %).....	33
Tableau 3 : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %) .....	38



## LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %) .....	25
Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %).	25
Graphique 3 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par zone de résidence (en %)...	26
Graphique 4 : Proportion de ménages déféquant dans la nature par province (en %) .....	26
Graphique 5 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie selon le milieu d'habitation (en %).....	27
Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %).....	27
Graphique 7 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %).....	27
Graphique 8 : Proportion de utilisant des latrines améliorées par province (en %).....	28
Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial par milieu d'habitation (en %).....	29
Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon la zone de résidence (en %).....	29
Graphique 11 : Taux d'accès à l'assainissement familial par province (en %).....	29
Graphique 12 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %)....	30
Graphique 13 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %) .....	30
Graphique 14 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation (en %) .....	32
Graphique 15 : Répartition des latrines selon le type par zone de résidence (en %).....	32
Graphique 16 : Répartition des ouvrages selon leur usage par milieu d'habitation (en %) .....	34
Graphique 17 : Répartition des ouvrages selon leur usage par zone de résidence (en %) .....	34
Graphique 18: Proportion de latrines selon le statut de partage par milieu d'habitation (en %).....	34
Graphique 19 : Proportion de latrines selon le statut de partage par zone de résidence (en %).....	34
Graphique 20 : Proportion de latrines partagées par province (en %) .....	35
Graphique 21 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation ...	35
Graphique 22 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence.....	35
Graphique 23 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par milieu d'habitation (en %).....	36
Graphique 24 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par zone de résidence (en %).....	36
Graphique 25 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %).....	36
Graphique 26 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %).....	36
Graphique 27 : Proportion de latrines situées hors de la concession par province (en %).....	37
Graphique 28 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par milieu d'habitation (en %).....	37
Graphique 29 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par zone de résidence (en %).....	37
Graphique 30 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %) .....	38
Graphique 31 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %) .....	38

Graphique 32 : Proportion de latrines déjà vidangées par province (en %)	39
Graphique 33 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par milieu d'habitation (en %)	39
Graphique 34 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par zone de résidence (en %)	39
Graphique 35 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par milieu d'habitation (en %)	40
Graphique 36 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par zone de résidence (en %)	40
Graphique 37 : Proportion de ménages utilisant une douche améliorée par province (en %)	41
Graphique 38 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)	41
Graphique 39 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)	41
Graphique 40 : Proportion de douches ayant un système d'évacuation amélioré par province (en %)	42
Graphique 41 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)	42
Graphique 42 : Répartition des douches selon leur localisation par zone de résidence (en %)	42
Graphique 43 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par milieu d'habitation (en %)	43
Graphique 44 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par zone de résidence (en %)	43

# INTRODUCTION



# INTRODUCTION

## *CONTEXTE SECTORIEL*

Parce qu'il est un être social qui tient à son environnement et à la qualité de son cadre de vie, l'homme a mis au point des mécanismes de collecte et d'élimination des déchets qu'il produit quotidiennement à travers sa chaîne alimentaire. C'est l'assainissement.

L'assainissement est un concept global, transversal prenant en compte les aspects politiques, institutionnels, culturels, techniques et financiers qui traduit une problématique complexe qu'il convient de bien poser, segmenter et analyser.

L'analyse montre qu'au Burkina, les facteurs suivants sont déterminants :

- la pauvreté qui frappe une grande partie de la population ;
- les habitudes socioculturelles ;
- l'analphabétisme et l'insuffisance des dispositifs d'éducation sanitaire ;
- l'urbanisation galopante liée à sa forte croissance démographique ;
- l'insuffisance et/ ou l'inadaptation des systèmes d'assainissement ;
- le non-respect de la législation en matière d'environnement.

La prise de conscience de l'importance de l'assainissement pour le développement humain a véritablement émergé dans les années 1990 avec la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et le Sommet mondial sur l'environnement et le développement à Rio en 1992. Elle a été renforcée lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

Dans ce contexte, l'assainissement a été pris en compte dans les années 1990 au Burkina Faso avec l'élaboration du premier document de stratégie du sous-secteur de l'assainissement en 1996. Il a été demandé à tous les projets et programmes de développement d'intégrer cette dimension dans leurs activités.

L'état des lieux de l'assainissement a été réalisé au Burkina Faso en mai 2006 lors de la formulation du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et urbain (PN-AEPA).

Pour réaliser cet état des lieux en milieu rural, les informations étaient constituées des résultats des Enquêtes démographiques et de santé réalisées en 1998 et 2003. Ces enquêtes ont montré que l'accès à l'assainissement est très faible, mais tend à croître entre 1998 et 2003. Le taux d'utilisation d'ouvrages améliorés d'assainissement, estimé à 1% en 2005, a été obtenu par extrapolation. Ce taux a été révisé à 10% pour tenir compte de latrines traditionnelles existantes qui répondraient aux critères de sécurité.

En milieu urbain, le taux de couverture en assainissement familial, estimé à 14% en 2005 a été calculé en combinant les statistiques des réalisations d'ouvrages d'assainissement de l'ONEA et des hypothèses issues des résultats de certaines enquêtes.

Dans la plupart des villes du Burkina, l'inadéquation du système d'assainissement pousse les populations à déverser les produits de vidanges dans la nature ou dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Les eaux usées sont directement rejetées dans l'environnement.



Il résulte de cette analyse que la situation de l'assainissement est désastreuse.

L'engagement de l'humanité à travers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à œuvrer pour la réduction de moitié à l'horizon 2015, la proportion de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement adéquat, s'est traduit au Burkina Faso par l'adoption en décembre 2006 du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA 2015) en conformité avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). En ce qui concerne particulièrement l'assainissement, une politique et une stratégie nationales d'assainissement ont également été adoptées en Conseil des ministres en juillet 2007.

En milieu rural, le document du PN-AEPA a défini une stratégie de mise en œuvre de la composante 2 « Infrastructures d'assainissement du volet rural » basée sur la demande, l'adhésion et la participation des populations. L'opérationnalisation de cette stratégie comme un référentiel permettant de cadrer et de coordonner les interventions de tous les acteurs dans ce secteur a été adoptée en 2009.

En milieu urbain, l'approche méthodologique en vigueur est basée sur l'établissement de Plans stratégiques d'assainissement (PSA) visant un accès progressif et significatif en assainissement approprié à travers le développement d'une dynamique de promotion de l'assainissement intégrant un schéma institutionnel et des mécanismes de financement cohérents.

Le taux d'accès à l'assainissement est l'un des indicateurs retenu pour mesurer la progression vers l'OMD 7 « Assurer un environnement durable », et pour atteindre la cible 7c « Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

Jusqu'à présent, on ne disposait pas d'informations fiables et précises sur le niveau d'assainissement familial au Burkina Faso. Ce manque d'information ne permettait pas de calculer le taux d'accès à l'assainissement familial qui est l'un des indicateurs clefs du PN-AEPA et de la stratégie nationale de politique de développement (CSLP/SCADD).

Dans l'optique de répondre aux besoins en informations du secteur pour le pilotage du PN-AEPA en vue d'une planification stratégique des actions, une enquête nationale sur l'assainissement familial des eaux usées et excréta a été recommandée lors de la revue conjointe du PN-AEPA en mars 2010.

## ***OBJECTIFS DE L'ENQUETE***

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010) s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat burkinabè pour disposer d'informations nécessaires à la prise de décisions dans le domaine de l'assainissement.

L'objectif général de l'enquête est d'obtenir des données statistiques fiables sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial au niveau provincial en 2010 au Burkina Faso. On entend par ouvrage d'assainissement familial les ouvrages pour les excréta et les ouvrages pour les eaux usées. Ces données permettront de façon spécifique de :

- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau provincial selon le milieu (urbain et rural) ;
- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau régional selon la zone d'habitation (lotie et non lotie) ;
- estimer le nombre et les types d'ouvrages existants par province ;
- analyser l'accès à l'assainissement familial selon le niveau d'instruction, le sexe, la situation matrimoniale du chef de ménage, le type et le statut d'occupation du logement ; le niveau de vie ;
- établir la situation de référence en assainissement familial, laquelle sera utilisée pour le pilotage du secteur.

L'enquête a été pilotée par la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta. Elle a été réalisée avec l'appui de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), de la Direction générale des ressources en eau (DGRE) et de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). La collecte des informations s'est déroulée du 23 février au 25 mars 2011.

Une méthodologie détaillée a été présentée au Conseil national de la statistique (CNS) qui a octroyé son visa N° AP2010002CNCS4 en décembre 2010. Les principaux éléments de cette méthodologie sont présentés en annexe 2.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête pour la région du Sud-Ouest. Il passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Un rapport similaire est disponible pour chacune des 12 autres régions. Ces rapports ainsi que le rapport national sont disponibles à la DGAEUE et sur le site internet [www.eauburkina.org](http://www.eauburkina.org).

## **DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES**

### **Accès d'un ménage à l'assainissement familial**

Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

L'accès à l'assainissement familial est ainsi déterminé selon les normes et critères définis dans le Document de programme du PN-AEPA en 2006 et précisés dans l'Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » (OSA) en 2009. Sont donc pris en compte selon le PN-AEPA :

- le nombre total d'utilisateurs quotidiens par ouvrage au plus égal à 10<sup>1</sup> ;
- l'utilisation d'une latrine améliorée (latrine VIP<sup>2</sup>, EcoSan, TCM, toilette à chasse mécanique), qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non<sup>3</sup>.

### **Accès à l'assainissement familial (Taux d')**

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages<sup>4</sup>.

### **Assainissement autonome**

Système de gestion des eaux usées et des excréta basé sur leur traitement in situ (sur l'unité foncière). La phase liquide des effluents est généralement infiltrée dans le sol ou réutilisée, alors que les sous-produits du traitement (boues) sont transportés périodiquement vers des centres publics de traitement des boues ou vers un lieu de valorisation agricole.

### **Assainissement autonome individuel**

Il s'agit de l'assainissement autonome d'une parcelle ou unité foncière desservant une maison individuelle à usage d'habitation. On rencontre principalement les technologies suivantes : puisards, latrines, fosses septiques, tranchées d'infiltration, etc.

### **Douche améliorée**

Une douche améliorée est une douche dont les eaux usées sont convenablement évacuées. Il s'agit des douches raccordées au réseau d'égout, à une fosse septique, à une fosse étanche ou à un puisard.

### **Eaux usées**

Eaux générées par la cuisine, la vaisselle, la lessive ainsi que les douches, au sens du présent rapport.

### **Latrine/toilette améliorée**

Selon le PN-AEPA une latrine améliorée est une latrine qui répond aux conditions hygiéniques qui empêchent l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des excréta humains. Il s'agit des ouvrages suivants : latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée,

---

<sup>1</sup>PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Annexe : Normes, Critères et Indicateurs, MAHRH novembre 2006, page iv

<sup>2</sup> VIP : Ventilated improved pit (toilette à fosse ventilée)

<sup>3</sup> PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH 2009, page 7

<sup>4</sup> PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes, pour le volet rural, Annexe 1 : Fiches descriptives des indicateurs, MAHRH, avril 2009, page 17

latrine VIP double fosse, latrine EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse ou double fosse ; toilette à chasse d'eau mécanique<sup>5</sup>.

### **Latrine non améliorée**

Selon le PN-AEPA, une latrine non améliorée est une latrine traditionnelle sans dalle en béton ou avec dalle en béton, ou encore une latrine SanPlat simple<sup>6</sup>.

### **Ménage**

Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage (CM).

### **Milieu urbain**

Le milieu urbain est principalement composé des communes urbaines. Cependant la base de sondage de l'enquête issue du RGPH 2006, distingue au sein des communes urbaines, les zones rurales qui sont rattachées au milieu rural.

Selon l'article 19 de la Loi portant code général des collectivités territoriales N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, « la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de 25 000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25 000 000 de francs CFA ». L'article 21 précise que « les communes urbaines existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi conservent leur statut ». Aujourd'hui, le Burkina Faso compte 49 communes urbaines composées des 45 chefs-lieux de province auxquels s'ajoutent les communes de Niangoloko, Bittou, Garango et Pouytenga.

### **Milieu rural**

Ensemble des localités ne faisant pas partie du milieu urbain.

### **Niveau de vie**

Prédiction du quintile de niveau de vie monétaire réalisée à partir des données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM). Il se présente en cinq niveaux, chacun représentant une proportion de 20% des ménages. Le niveau 1 représente les 20% des ménages les plus pauvres et le niveau 5, les 20% des ménages les plus aisés.

### **Zone lotie et zone non lotie<sup>7</sup>**

**Zone lotie** : Espace habité ou non, ayant fait l'objet d'un morcellement répertorié par les services compétents (Bureau d'urbanisme agréé, géomètre agréé, etc.).

**Zone non lotie** : Espace habité ou non, n'ayant pas connu l'opération de morcellement par les services compétents.

---

<sup>5</sup> PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

<sup>6</sup> PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

<sup>7</sup> Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », INSD, 2009

## PRESENTATION DE LA REGION DU SUD-OUEST

Située dans la partie sud-ouest du Burkina Faso, la région du Sud-Ouest s'étend sur une superficie d'environ 16 533km<sup>2</sup>, soit 6,1% du territoire national (*Profil des régions du Burkina Faso, DGAT-DLR/MEF, 2010*). Elle est limitée à l'est par la République du Ghana et la région du Centre-Ouest, au sud par la République de Côte d'Ivoire, à l'ouest par les régions des Hauts-Bassins et des Cascades et au nord par les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et des Hauts-Bassins.

La région du Sud-Ouest est subdivisée en 4 provinces, 4 communes urbaines, 28 départements, 24 communes rurales et 1 047 villages. Les provinces de la région et leurs chefs-lieux cités entre parenthèse sont les suivantes : la Bougouriba (Diébougou), le Ioba (Dano), le Nounbiel (Batié) et le Poni (Gaoua). Le chef-lieu de la région est Gaoua.

Au Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006 la région avait une population de 620 767 habitants, soit 4,4% de la population du pays. La population féminine est majoritaire dans la région avec une proportion de 51,8%.

Les villes sont peu développées avec un taux d'urbanisation de 11,3%, inférieur au taux national qui est de 22,7%. D'après les projections de l'INSD, la population de la région est estimée en 2010 à 687 826 habitants et à 795 549 habitants en 2015. Le taux d'accroissement annuel moyen de la région est de 2,2% entre 1996 et 2006, ce qui est inférieur au taux national qui est de 3,1%.

Trois grands groupes ethniques autochtones dominant dans la région : les Lobi, les Dagara et les Birifor. Mais l'on y rencontre des émigrants, venus principalement du nord et de l'ouest du pays ; ce sont notamment des Mossi et des Bobo.

La région du Sud-Ouest se caractérise par un relief très accidenté, une topographie définie par des collines birrimiennes érodées et d'assez grandes étendues plates sillonnées de petits cours d'eau saisonniers. La vue d'ensemble donne une pénélaine monotone mollement ondulée oscillant entre 250 m et 400 m d'altitude. On y rencontre de sols hydromorphes, des sols de type sablo-argileux, des sols ferrugineux, des sols ferrallitiques très épais.

Le climat de la région est de type soudanien avec une pluviométrie comprise entre 900 mm et 1 200 mm.

L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des ressources naturelles et d'autres activités non moins importantes (artisanat, poterie, vannerie...). L'orpaillage est une activité qui prend de l'ampleur dans la région avec une floraison de sites. Toutefois son mode d'exploitation anarchique contribue à détruire véritablement les ressources naturelles (végétation, sol, eau) et même le tissu social.

Selon les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) de 2009, la pauvreté a connu un léger recul dans la région au cours des années 2000. Le Sud-Ouest, malgré son potentiel économique, est la quatrième région la plus pauvre du pays avec une incidence de pauvreté de 46,8% juste avant les régions de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et du Nord qui occupe le dernier rang avec 68,8% de ménages pauvres (SCADD 2011-2015).

Le taux d'alphabétisation de 18,8% est l'un des plus faibles du pays. Il est de 28,2% au niveau national (EICVM 2009). Le taux de scolarisation est très proche de la moyenne nationale. Pour l'année scolaire 2010/2011, 77,4% d'enfants en âge scolaire (6-11 ans pour le primaire)

sont effectivement scolarisés dans la région, ce taux est de 77,6% au niveau national (Annuaire statistique 2010/2011 du MEBA).

La principale ressource en eau utilisée pour l'Approvisionnement en eau potable (AEP) demeure les eaux souterraines. On y rencontre les forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH), les puits modernes, les Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et les Postes d'eau autonome (PEA). Le réseau AEP de l'ONEA n'est présent que dans les centres urbains de Gaoua et de Diébougou.

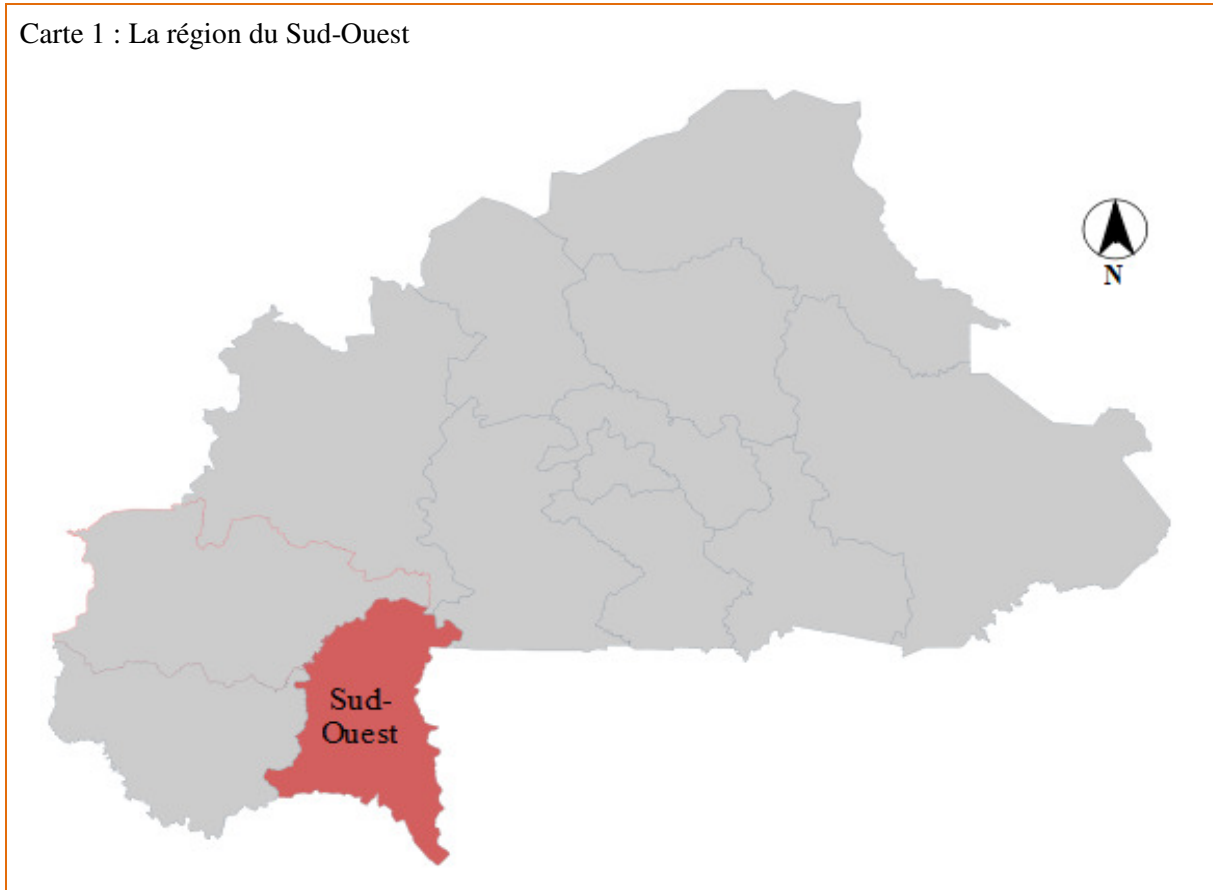
Selon le Rapport sectoriel régional du PN-AEPA, en fin 2010, la région comptait en milieu rural 2 078 Points d'eau moderne (PEM) fonctionnels sur 2 334, 11 Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) fonctionnels sur 13. Le taux d'accès à l'eau potable estimé à 67,7% masque des disparités quant à l'accès des populations à l'eau potable.

Selon le même rapport, en matière d'assainissement familial, 822 latrines ont été réalisées dans le cadre de la campagne menée par l'ONG VARENA ASSO dans la commune de Dissin.

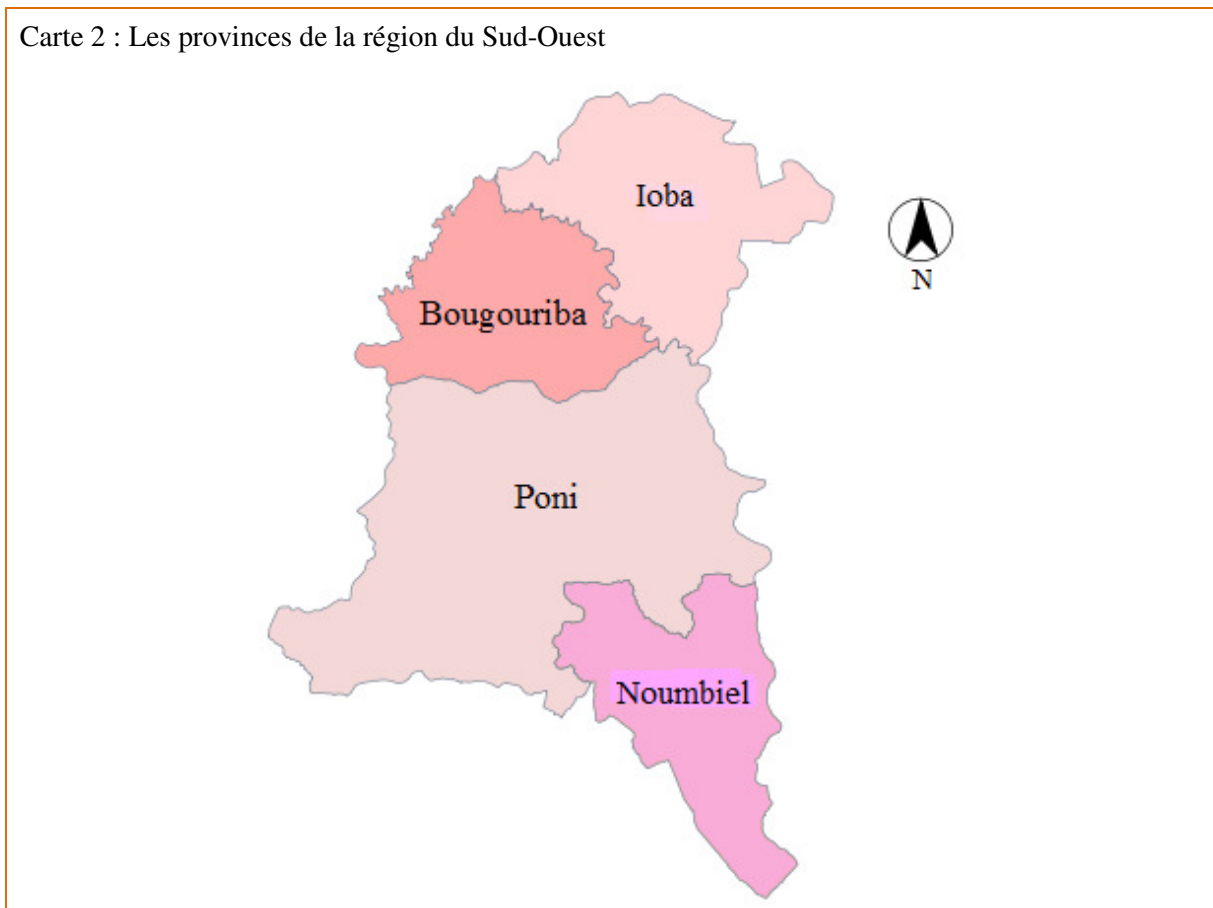
Les interventions sont pour l'instant mal coordonnées puisqu'il n'y a pas de visibilité d'ensemble des initiatives. L'élaboration des Plans Communaux de Développement sectoriel en approvisionnement en eau potable et assainissement (PCD-AEPA) est de ce fait très importante. Avant l'année 2010, seulement 6 communes de la région sur les 28 étaient dotées d'un PCD-AEPA. Les PCD-AEPA des communes de Dano et de Dissin sont en cours de validation. Dans 8 autres communes, les PCD-AEPA sont en cours d'élaboration sur financement de la KfW. Il s'agit des communes de Koper, Oronkua, Bondigui, Iolonoro, Djigouè, Bouroum-Bouroum, Kpuéré et Boussoukoula (Rapport bilan annuel au 31/12/2010 du PN-AEPA).

Malgré ces efforts, la situation de l'assainissement familial, peu connue, est perçue comme très précaire, à l'instar d'autres régions du pays. Le présent rapport permet aujourd'hui de mieux en saisir la réalité.

Carte 1 : La région du Sud-Ouest



Carte 2 : Les provinces de la région du Sud-Ouest



# **SITUATION REGIONALE**





# I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT

## I.1. Pratiques de défécation

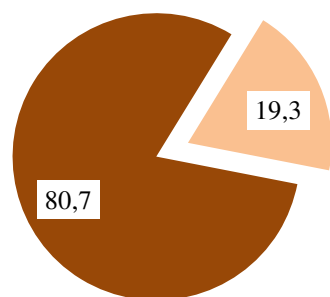
Pour déféquer, les ménages ont généralement recours à la nature ou à des latrines. Dans la région du Sud-Ouest, la défécation dans la nature est la pratique la plus répandue et concerne 8 ménages sur 10. Cette pratique est ainsi plus fréquente dans la région qu'au niveau national où elle concerne 6 ménages sur 10.

Cette situation témoigne de la précarité économique des ménages mais également du poids important des habitudes socioculturelles. Cela confirme les analyses réalisées lors de l'élaboration de la stratégie d'assainissement.

La situation est différente selon le milieu d'habitation :

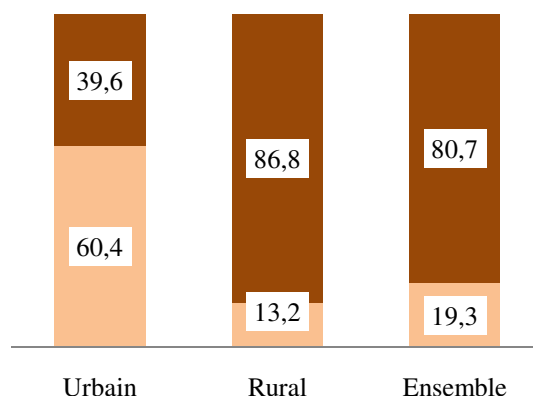
- en milieu urbain, la défécation dans la nature concerne 40 ménages sur 100, ce qui classe le milieu urbain du Sud-Ouest au 3<sup>e</sup> rang en termes de fréquence de ce phénomène ;
- en milieu rural, cette pratique concerne 87 ménages sur 100, ce qui place la région au 5<sup>e</sup> rang par rapport au milieu rural des autres régions.

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %)



■ Défécation dans la nature  
■ Utilisation d'un ouvrage

Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %)



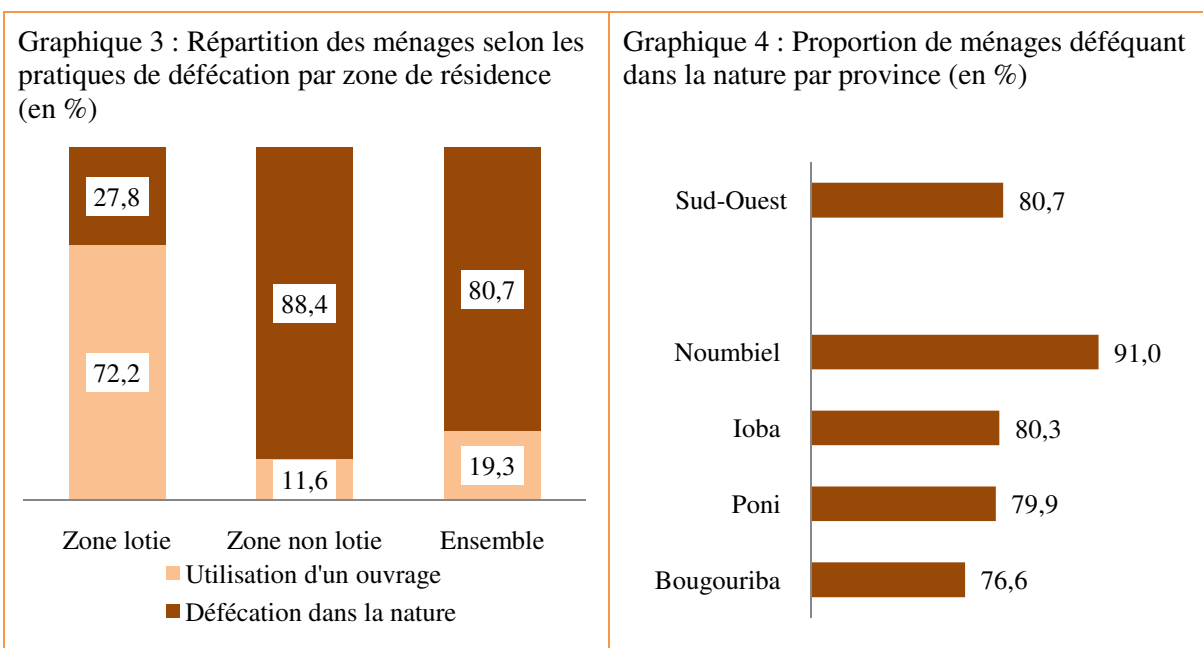
■ Utilisation d'un ouvrage  
■ Défécation dans la nature

Le phénomène de défécation dans la nature se distingue également selon la zone de résidence. Plus fréquent en zone non lotie, il concerne 88,4% des ménages et seulement 27,8% des ménages en zone lotie.

Au niveau des provinces, comme on peut le voir sur le Graphique 4, la situation est préoccupante dans la Bougouriba, le Poni et le Ioba où la défécation dans la nature concerne plus des 3/4 des ménages. Elle est très préoccupante dans le Noumbiel où 9 ménages sur 10 pratiquent la défécation dans la nature.

Selon le milieu d'habitation, les provinces du Noumbiel et du Ioba sont celles où plus de la moitié des ménages urbains défèquent dans la nature. Il s'agit des provinces les plus touchées par le phénomène en milieu urbain. Le milieu urbain de la province du Poni se distingue avec la proportion la plus faible de ménages déféquant dans la nature soit 16,7%.

Dans le milieu rural de toutes les provinces du Sud-Ouest, la défécation dans la nature est un phénomène extrêmement répandu. C'est dans le milieu rural du Noumbiel que le phénomène est le plus accentué avec 96,4% de ménages concernés. C'est dans le milieu rural du Ioba que le phénomène est un peu moins fort, avec 82,5% de ménages concernés. (Voir Annexe 1).

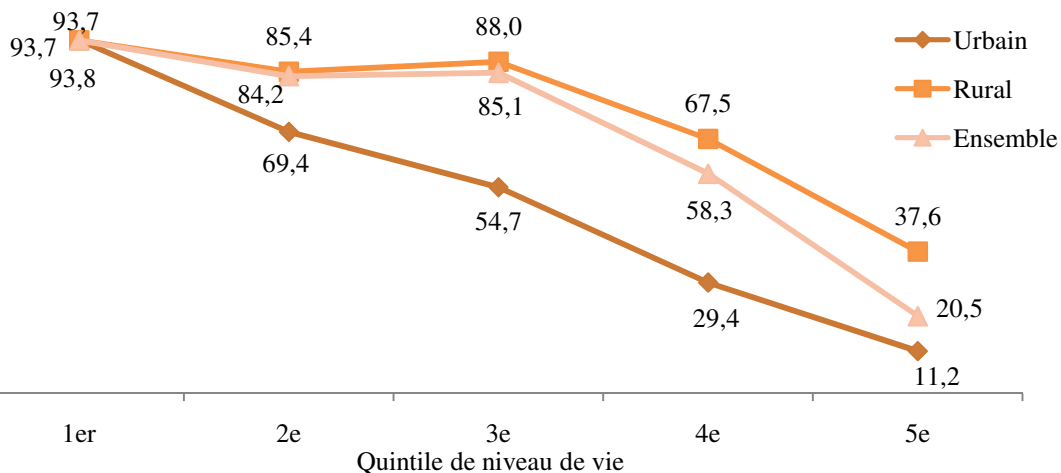


En considérant le niveau de vie des ménages, il ressort que le facteur économique influence la pratique de défécation. Au niveau de l'ensemble de la région, parmi les ménages les plus pauvres, appartenant au groupe des 20% des ménages les plus démunis (1<sup>er</sup> quintile), au moins 9 ménages sur 10 défèquent dans la nature. Par contre, parmi les ménages les plus aisés (5<sup>e</sup> quintile), appartenant au groupe des 20% des ménages les plus nantis, seuls 2 ménages sur 10 défèquent dans la nature. Les ménages situés entre les plus démunis et les plus aisés ont un comportement similaire.

Cette tendance globale est suivie en milieu rural et en milieu urbain avec cependant une décroissance régulière de la proportion de ménages déféquant dans la nature dans ce dernier milieu. On va ainsi de 93,8% de ménages concernés parmi les plus démunis à 11,2% de ménages concernés parmi les plus aisés. S'agissant des ménages les plus aisés, cette proportion est 4 fois plus élevée que pour les ménages les plus aisés du milieu national.

Ces différents constats laissent entrevoir l'ampleur des efforts à fournir par la région.

Graphique 5 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie selon le milieu d'habitation (en %)



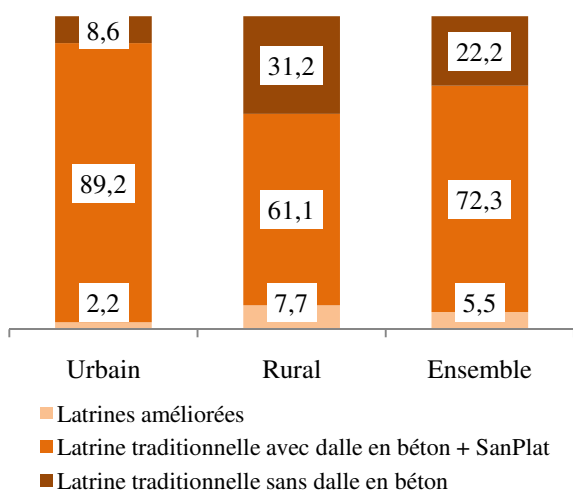
## I.2. Utilisation par type de latrine

Il s'agit ici d'analyser quels types de latrines sont utilisées par les ménages de la région. Il est considéré un ouvrage par ménage utilisateur. Si un ménage dispose de plusieurs latrines de types différents, on considère la latrine « plus améliorée » de toutes.

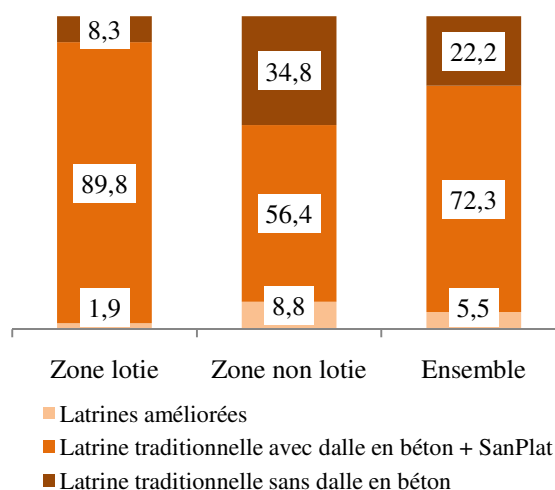
Comme au niveau de l'ensemble du pays, dans la région du Sud-Ouest, parmi les ménages utilisant un ouvrage d'assainissement familial, la très grande majorité utilise des latrines non améliorées. Ainsi, sur 100 ménages utilisant des ouvrages, 94 utilisent des latrines traditionnelles dont 22 utilisent des latrines traditionnelles sans dalle en béton. Le reste des ménages, soit 6% environ, utilisent des latrines améliorées.

Contrairement au profil régional, l'utilisation de latrines améliorées est plus faible en milieu urbain et en zone lotie qu'en milieu rural et en zone non lotie. Elle est d'environ 2% en milieu urbain et en zone lotie alors qu'elle est de l'ordre de 8% en milieu rural et en zone non lotie.

Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %)



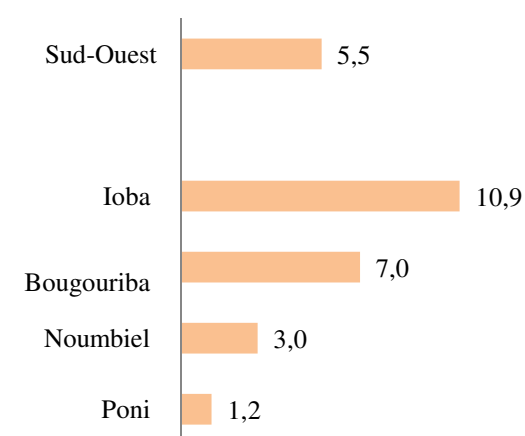
Graphique 7 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %)



Dans la région, 5,5% des ménages utilisent des latrines améliorées. Cette moyenne masque cependant des disparités à l'échelle provinciale. En effet, la province du Ioba se distingue relativement des autres avec une proportion de 10,9% de ménages utilisant des latrines améliorées. Celle-ci reste néanmoins faible au regard des attentes en matière d'équipement des ménages en latrines améliorées.

Dans les provinces du Poni et du Noumbiel, la proportion de ménages utilisant des latrines améliorées est très faible.

Graphique 8 : Proportion de utilisant des latrines améliorées par province (en %)



A l'échelle provinciale, selon le milieu d'habitation :

- en milieu urbain, la proportion de ménages utilisant des latrines améliorées est très faible dans les provinces du Poni, du Noumbiel et du Ioba où elle est inférieure à 2%. Dans le Bougouriba, cette proportion est un peu meilleure, elle est de 3,7%.
- en milieu rural, la situation est très disparate d'une province à l'autre. C'est dans le Ioba que la proportion de ménages utilisant des latrines améliorées est la plus élevée, elle est de 13,3%. Cette situation est en contraste avec celle du Poni où très peu de ménages utilisent des latrines améliorées, ils ne sont que 0,7%. (Voir Annexe 1)

### I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial

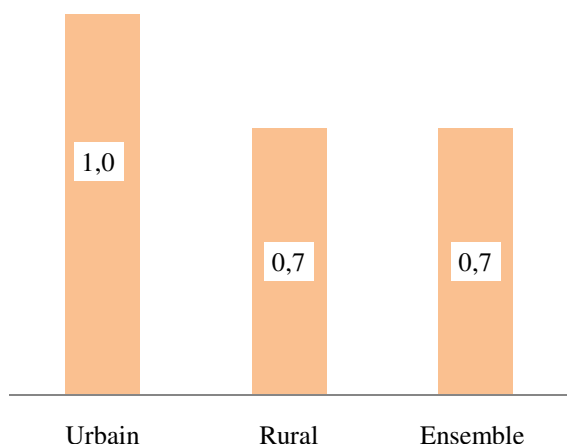
Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages. Selon le PN-AEPA, un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) et dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

Sur cette base, le taux d'accès à l'assainissement familial dans la région du Sud-Ouest est de 0,7%. Autrement dit, moins de 1 ménage sur 100 a accès à l'assainissement familial dans la région. Ce taux est l'un des plus faibles du pays et place la région du Sud-Ouest parmi les régions les plus en retard avec le Centre-Sud et le Nord.

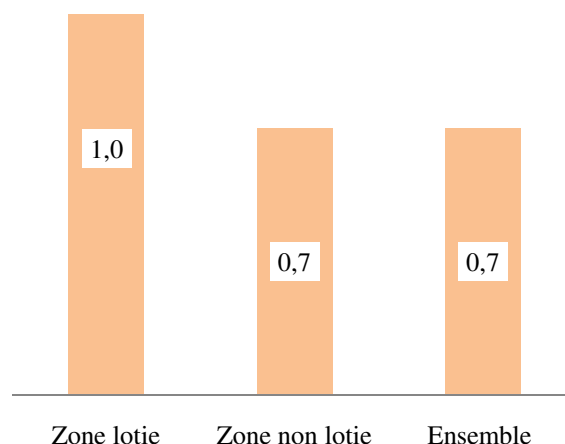
Le taux d'accès à l'assainissement familial varie selon le milieu d'habitation et selon la zone de résidence. Il est un peu plus élevé en milieu urbain (1%) qu'en milieu rural (0,7%).

Le taux d'accès familial régional est identique au taux d'accès en milieu rural, cela s'explique par le faible taux d'urbanisation de la région et par un mode de vie en milieu urbain proche de celui du milieu rural.

Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial par milieu d'habitation (en %)



Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon la zone de résidence (en %)

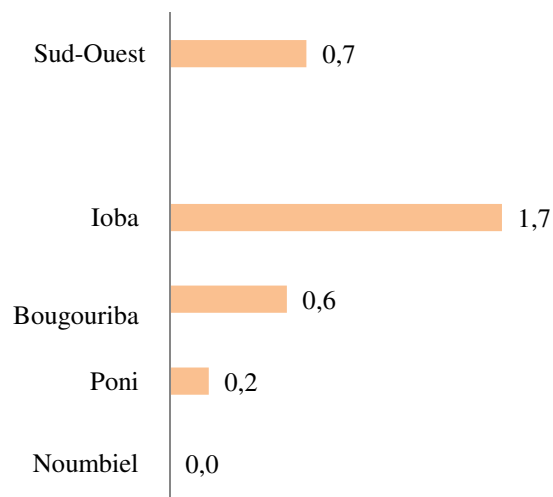


Au niveau des provinces, comme le laissent présager les proportions de ménages utilisant des latrines améliorées, le taux d'accès à l'assainissement familial est meilleur dans la province du Ioba où il atteint 1,7%. C'est 2 fois plus élevé que le niveau régional.

Dans les 3 autres provinces de la région le taux d'accès à l'assainissement familial est inférieur à 0,7%. Il est quasiment nul dans le Noubiel.

De tels résultats révèlent une situation extrêmement précaire en matière d'assainissement dans cette région. Les interventions devraient y être menées prioritairement.

Graphique 11 : Taux d'accès à l'assainissement familial par province (en %)



Au niveau provincial et selon le milieu :

- en milieu urbain, le plus fort taux d'accès à l'assainissement familial est observé dans la province du Bougouriba, soit 1,9% tandis qu'il est pratiquement nul dans le Noubiel.
- en milieu rural, bien que le taux régional soit déjà très faible, des disparités existent entre les provinces. A l'exception de la province du Ioba qui se distingue avec un taux de 1,8%, les autres provinces ont un taux presque nul.

L'accès à l'assainissement familial dans le Sud-Ouest varie significativement en fonction de certaines caractéristiques du ménage.

Contrairement à ce qui est observé au niveau national, les ménages dirigés par les hommes semblent avoir relativement plus accès à l'assainissement que ceux dirigés par les femmes.

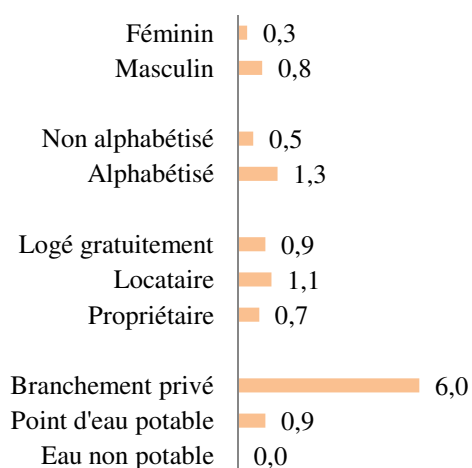
L'alphabétisation joue un rôle important : les ménages dirigés par une personne alphabétisée ont en moyenne un taux d'accès plus élevé que celui des ménages dirigés par une personne non alphabétisée.

Le taux d'accès à l'assainissement familial pour les ménages locataires semble meilleur que celui des ménages propriétaires de leurs logements. Les logements loués sont très souvent équipés de latrines améliorées.

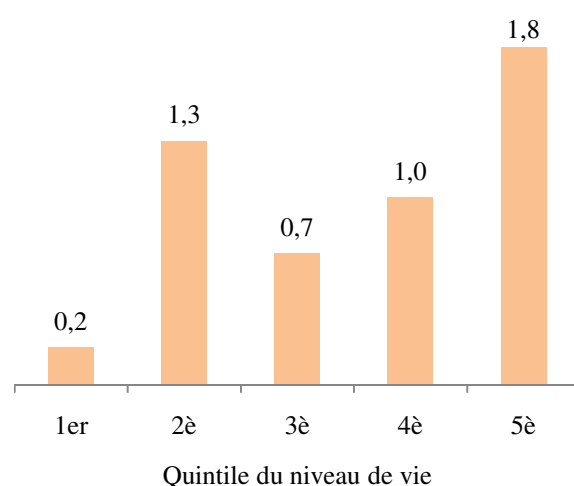
Comme au niveau national, l'accès à une source améliorée d'eau de boisson favorise l'accès à l'assainissement familial dans le Sud-Ouest. Les ménages disposant d'un branchement privé d'eau ont ainsi un taux d'accès à l'assainissement familial 6 fois plus élevé que ceux ayant accès à un point d'eau potable à l'extérieur de leur logement.

Contrairement à ce qui est observé au niveau national et dans d'autres régions, l'accès à l'assainissement familial dans le Sud-Ouest ne semble pas être lié au niveau de vie du ménage. Le taux d'accès à l'assainissement est 2 fois plus élevé pour les ménages du 2<sup>e</sup> quintile que pour les ménages du 3<sup>e</sup> quintile qui sont plus aisés. Ceci pourrait s'expliquer par le faible taux d'urbanisation de la région et par un mode de vie en milieu urbain proche de celui du milieu rural.

Graphique 12 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %)



Graphique 13 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %)



## II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES

### II.1. Stock d'ouvrages

Le nombre d'ouvrages d'assainissement familial pour excréta de la région est estimé à 20 000. En rapportant la population de la région à la date de l'enquête à ce chiffre, on obtient un ratio théorique de 32 habitants par ouvrage, ce qui est le double de la moyenne nationale.

Il y a une disparité entre les stocks de latrines par province de la région. Ils varient de 1 100 dans le Noumbiel à 8 600 dans le Poni. La Bougouriba a la moitié du stock du Poni. Le Ioba en a 6 000.

Selon le milieu d'habitation, le stock d'ouvrages en milieu rural est de 11 900. Ce qui fait 60% du stock régional. Dans le Ioba, il y a 4 fois plus d'ouvrages en milieu rural qu'en milieu urbain. En dehors de cette province, les écarts ne sont pas considérables entre les stocks du milieu urbain et du milieu rural.

Tableau 1 : Stock d'ouvrages pour excréta par province selon le milieu d'habitation

	Bougouriba	Ioba	Noumbiel	Poni	Ensemble
Urbain	2 300	1 200	700	3 900	8 100
Rural	2 000	4 800	400	4 700	11 900
Ensemble	4 300	6 000	1 100	8 600	20 000

### II.2. Types d'ouvrages pour excréta

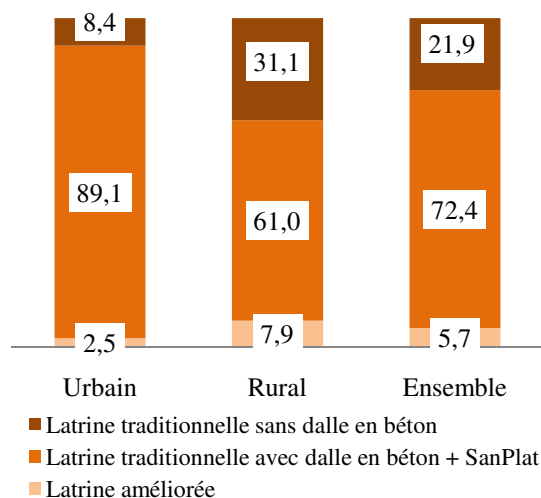
Sont analysées dans cette section et les suivantes, les caractéristiques technologiques de tous les ouvrages pour excréta ou latrines de la région.

Plus qu'au niveau national, la grande majorité des ouvrages de la région du Sud-Ouest sont des latrines traditionnelles. Ils sont 94,3% de ce type. Il y a cependant nettement plus de latrines traditionnelles avec dalle en béton que de latrines traditionnelles sans dalle en béton. Seulement 5,7% sont des latrines améliorées.

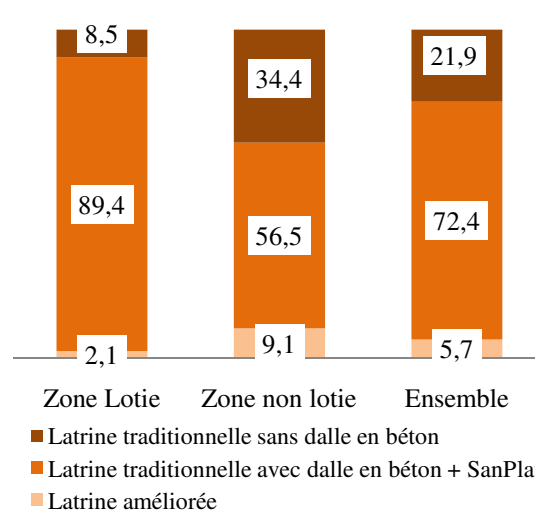
Les latrines traditionnelles avec dalle en béton sont plus répandues dans le milieu urbain que dans le milieu rural du Sud-Ouest. Elles représentent en effet 9 latrines sur 10 en milieu urbain contre 6 latrines sur 10 en milieu rural. Cependant les latrines améliorées sont en proportion 3 fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour les latrines traditionnelles sans dalle en béton la proportion est 4 fois supérieure en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce profil est le même selon la zone de résidence.



Graphique 14 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation (en %)



Graphique 15 : Répartition des latrines selon le type par zone de résidence (en %)



Au niveau provincial, on observe comme au niveau régional, la prédominance des latrines traditionnelles avec dalle en béton dans toutes provinces. Par ailleurs, dans les provinces de la Bougouriba et du Poni, on note une proportion relativement élevée de latrines traditionnelles sans dalle en béton.

Les latrines améliorées sont nettement plus fréquentes dans les provinces du Ioba et de la Bougouriba où elles représentent respectivement 10,8% et 7,5% des latrines. Elles sont beaucoup moins fréquentes dans les autres provinces.

Selon le milieu d'habitation, dans le milieu urbain de toutes les provinces, les latrines traditionnelles avec dalle en béton sont largement majoritaires, avec une proportion minimale de 83,6% dans le Ioba. Dans cette province, la proportion de latrines traditionnelles sans dalle en béton est la plus forte se situant à 15,3%. S'agissant des latrines améliorées, leur proportion n'est significative que dans la Bougouriba où elle est de 4,7%.

En milieu rural, les latrines traditionnelles avec dalle en béton ne sont pas aussi représentées qu'en milieu urbain. Elles atteignent même à peine la moitié des ouvrages du milieu rural de la Bougouriba. Dans cette province et dans celle du Poni, les latrines traditionnelles sans dalle en béton sont particulièrement représentées atteignant 4 ouvrages sur 10. Les latrines améliorées sont nettement plus représentées en milieu rural qu'en milieu urbain, sauf dans le Poni. Les proportions les plus élevées se trouvent dans les provinces de la Bougouriba et du Ioba.

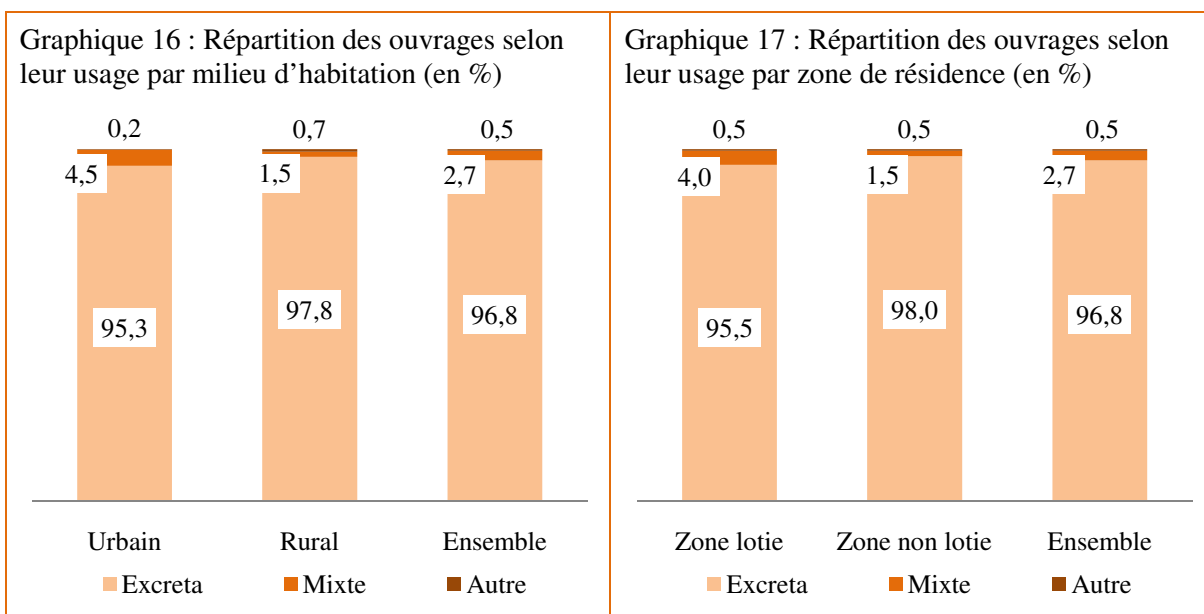
Tableau 2 : Répartition des latrines selon le type par province (en %)

Provinces	Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton et SanPlat	Latrine améliorée	Ensemble
Urbain	8,4	89,1	2,5	100,0
Bougouriba	7,1	88,2	4,7	100,0
Ioba	15,3	83,6	1,1	100,0
Noumbiel	6,3	92,1	1,6	100,0
Poni	7,5	90,8	1,7	100,0
Rural	31,2	61,1	7,7	100,0
Bougouriba	40,4	49,1	10,5	100,0
Ioba	17,0	69,8	13,2	100,0
Noumbiel	8,3	86,3	5,4	100,0
Poni	43,2	55,4	1,4	100,0
Ensemble	22,2	72,3	5,5	100,0
Bougouriba	22,8	69,7	7,5	100,0
Ioba	16,6	72,6	10,8	100,0
Noumbiel	7,0	90,1	2,9	100,0
Poni	27,0	71,4	1,6	100,0

### II.3. Usage des latrines

Une grande majorité des ouvrages de la région est utilisée exclusivement pour les excréta. D'autres usages coexistent, mais de manière marginale. On note ainsi que près 3 ouvrages sur 100 sont utilisés à la fois pour l'évacuation des excréta et des eaux usées (usage mixte), c'est beaucoup moins qu'au niveau national.

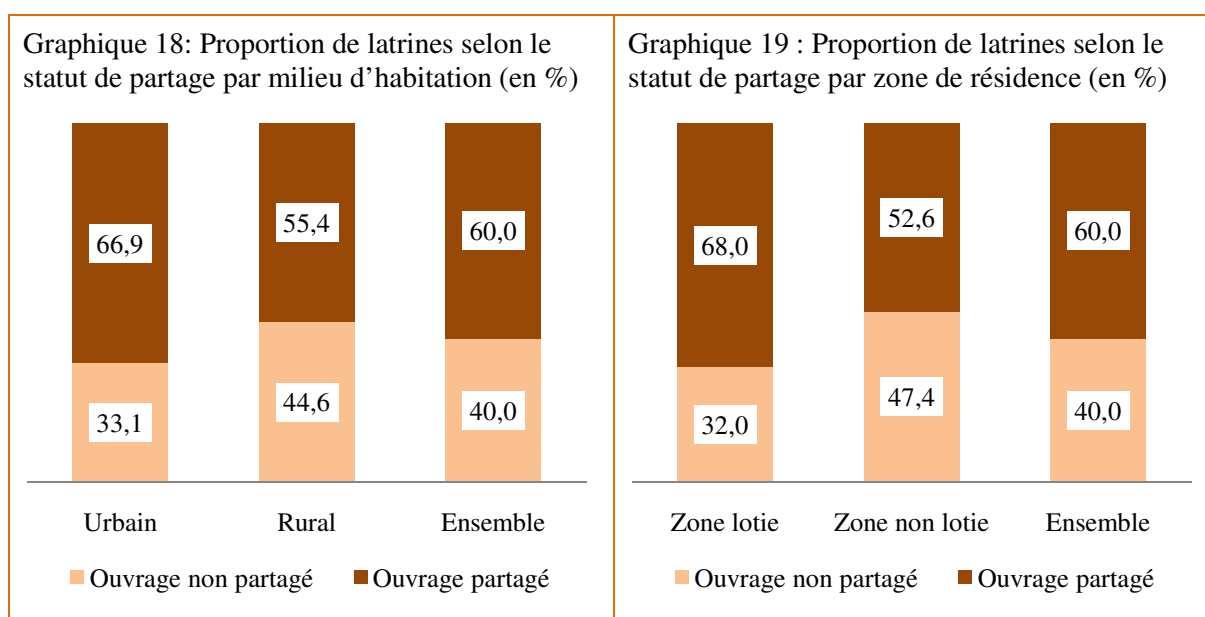
C'est pratiquement le même constat quels que soient le milieu habitation (urbain et rural) et la zone de résidence (lotie et non lotie).



### II.4. Partage des latrines

Dans la région du Sud-Ouest, 6 ouvrages sur 10 sont partagés par plusieurs ménages. C'est la même proportion qu'au niveau national.

Le phénomène est plus fréquent en milieu urbain et en zone lotie.

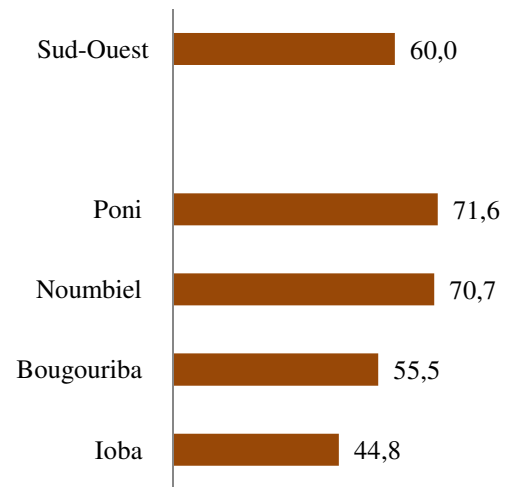


Dans toutes les provinces, les ouvrages sont majoritairement partagés. La proportion d'ouvrages partagés la plus élevée est observée dans la province du Poni, soit 71,6%.

C'est dans la province du Ioba que les latrines sont les moins partagées. Tout de même, près de 4 latrines sur 10 dans cette province sont partagées.

Au niveau provincial, en milieu urbain, les latrines partagées sont majoritaires. C'est dans les provinces du Poni et du Nounbiel que la proportion est la plus forte avec plus de 70% des ouvrages partagés. Elle est moins élevée dans les 2 autres provinces où elle n'atteint pas 60%.

Graphique 20 : Proportion de latrines partagées par province (en %)



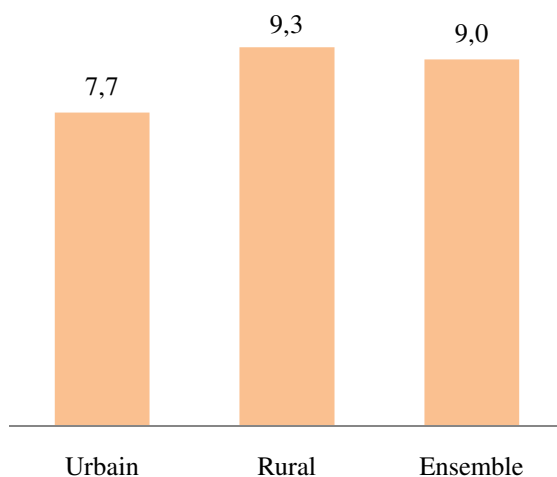
En milieu rural on observe les mêmes tendances qu'en milieu urbain avec des proportions relativement moins élevées. On note que c'est uniquement dans le milieu rural du Ioba que moins de la moitié des latrines sont partagées (Voir Annexe 1).

## II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine

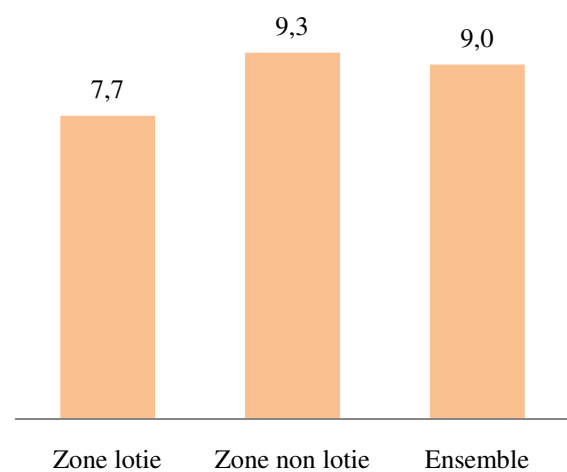
Dans la région du Sud-Ouest, un ouvrage d'assainissement pour les excréta est utilisé quotidiennement par 10 personnes en moyenne, quel que soit le type d'ouvrage considéré. C'est un utilisateur de moins qu'au niveau national.

Pour calculer le taux d'accès à l'assainissement familial, la norme retenue dans le cadre du PN-AEPA est de 10 utilisateurs maximum par ouvrage amélioré. En ne considérant alors que les ouvrages améliorés, ceux-ci sont utilisés quotidiennement par 9 personnes en moyenne. Cette moyenne n'est pas significativement différente selon le milieu d'habitation ou la zone de résidence.

Graphique 21 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation

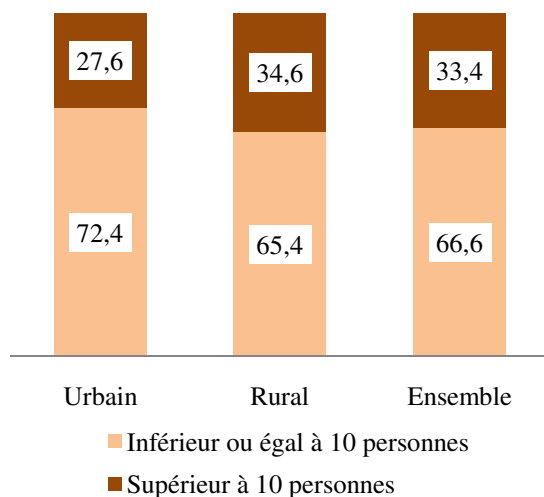


Graphique 22 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence

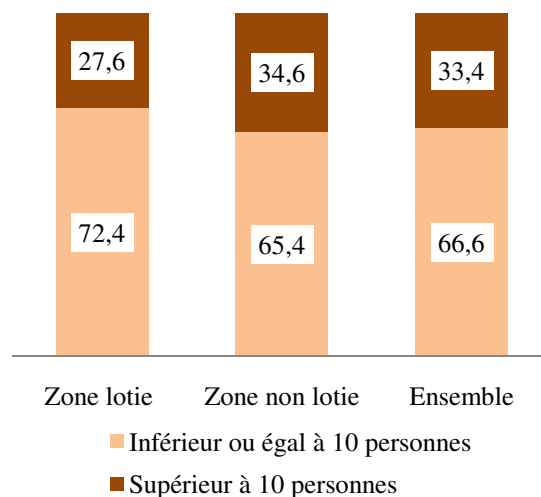


En répartissant les ouvrages améliorés selon la norme du PN-AEPA, au niveau de l'ensemble de la région, 66,6% des ouvrages améliorés sont utilisés quotidiennement par un maximum de 10 personnes. La pression est moins forte sur une proportion plus élevée d'ouvrages en milieu urbain et en zone lotie où 72,4% d'ouvrages améliorés respectent la norme du PN-AEPA. Ceux-ci sont utilisés par un maximum de 10 personnes. On observe une parfaite similitude entre le milieu urbain et la zone lotie d'une part et le milieu rural et la zone non lotie d'autre part.

Graphique 23 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par milieu d'habitation (en %)



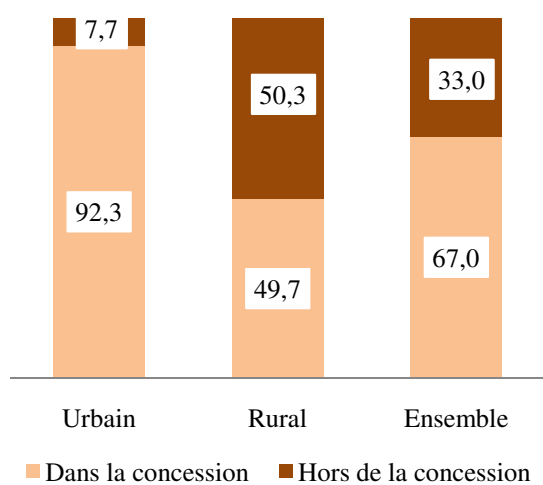
Graphique 24 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par zone de résidence (en %)



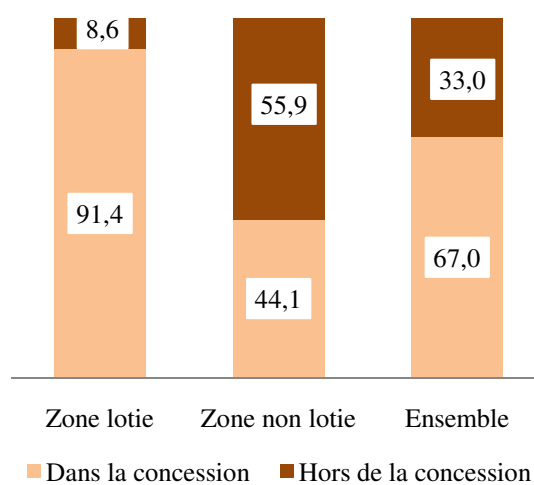
## II.6. Localisation des ouvrages

Dans l'ensemble de la région, les 2/3 des latrines se trouvent à l'intérieur des concessions. En milieu urbain comme en zone lotie, la quasi-totalité des latrines se trouve dans les concessions. Par contre en milieu rural, et en zone non lotie, moins de la moitié des latrines se trouve dans de la concession.

Graphique 25 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)



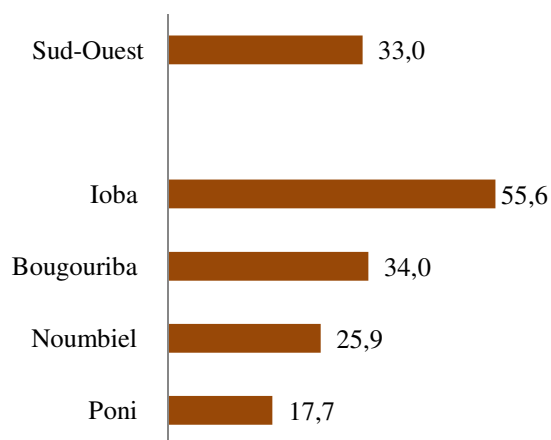
Graphique 26 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %)



Au niveau régional, 1/3 des ouvrages est situé hors des concessions mais il existe des disparités entre provinces. On relève que dans le Ioba plus de la moitié des latrines sont situées hors des concessions. C'est dans le Poni que la proportion des latrines situées hors des concessions est la plus faible, soit 17,7%.

Selon le milieu d'habitation, en milieu urbain, la province du Poni enregistre la proportion la moins élevée de latrines situées hors des concessions soit 4%. Par contre, la province du Ioba enregistre la proportion la plus élevée qui est de 17,6%. Dans les 2 autres provinces, cette proportion se situe entre 8% et 9%.

Graphique 27 : Proportion de latrines situées hors de la concession par province (en %)



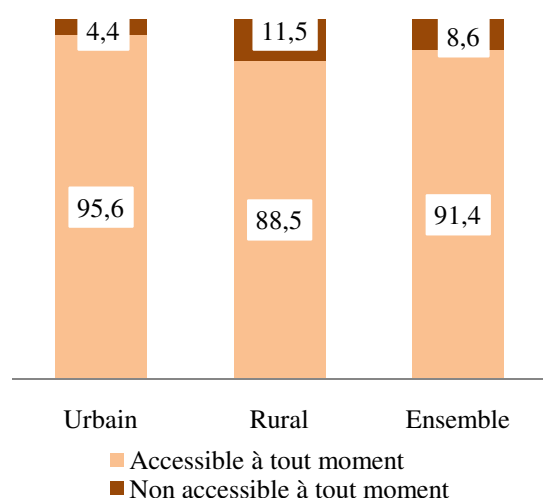
En milieu rural, les ouvrages hors concessions sont nettement plus fréquents qu'en milieu urbain dans toutes les provinces. La plus faible proportion d'ouvrages situés hors des concessions est observée dans la province du Poni, soit 29,1% tandis que la plus forte est observée dans le Ioba, soit 65,2%. (Voir Annexe 1).

## II.7. Accessibilité aux ouvrages

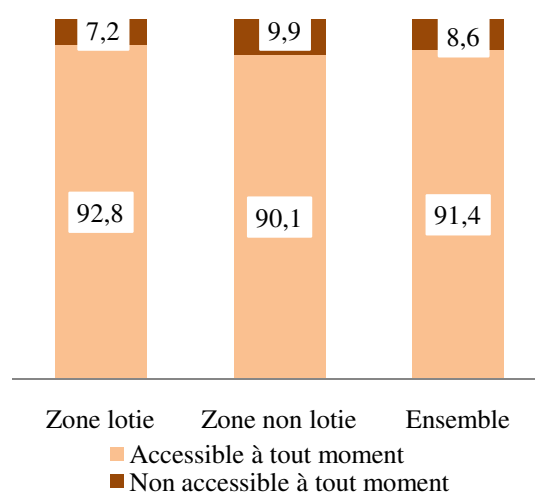
L'accessibilité fait référence à la possibilité pour l'utilisateur d'accéder à la latrine à tout moment quel que soit le nombre d'utilisateurs. Cet aspect est particulièrement important pour les ménages qui partagent la latrine. En effet, si à certaines périodes ou heures la latrine n'est pas accessible, l'utilisateur est alors contraint d'utiliser la nature.

Dans la région, 91,4% des latrines sont accessibles à tout moment aux ménages qui les utilisent. Cette proportion est moins élevée en milieu rural où elle est de 88,5% qu'en milieu urbain.

Graphique 28 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par milieu d'habitation (en %)



Graphique 29 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par zone de résidence (en %)



## II.8. Mode de stockage des excréta

Comme au niveau national, la quasi-totalité des ouvrages du Sud-Ouest est équipée de fosses simples, quels que soit le milieu et la zone de résidence. En milieu urbain ou en zone lotie, environ 2% des ouvrages sont équipés de fosses étanches.

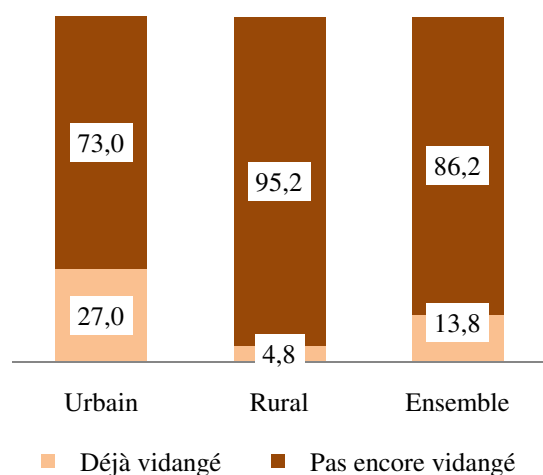
Tableau 3 : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %)

	Egout	Fosse septique	Fosse étanche	Compost (EcoSan)	Fosse simple	Ensemble
<b>Milieu d'habitation</b>						
Urbain	0,0	0,9	1,9	0,2	97,0	100,0
Rural	0,0	0,6	1,2	0,7	97,5	100,0
<b>Zone de résidence</b>						
Zone Lotie	0,0	0,7	2,3	0,2	96,8	100,0
Zone Non lotie	0,0	0,6	0,6	0,8	98,0	100,0
<b>Ensemble</b>	0,0	0,7	1,5	0,5	97,3	100,0

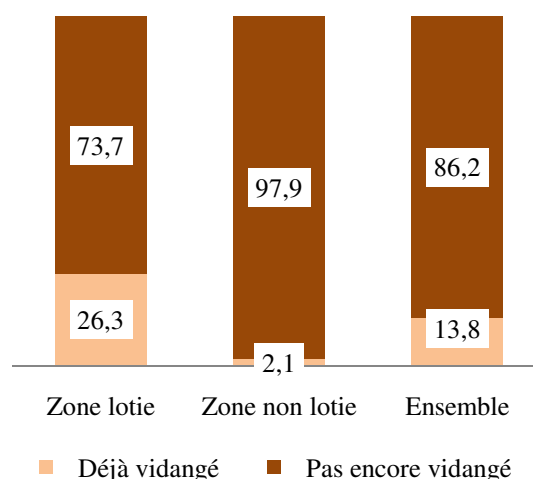
## II.9. Vidange des latrines

La plupart des latrines n'a pas encore été vidangée. Au niveau régional, 86,2% des latrines n'ont pas encore été vidangées. Il existe des disparités selon le milieu d'habitation ou la zone de résidence. En milieu urbain et en zone lotie, la proportion des latrines qui n'ont pas encore été vidangées est moins élevée qu'au niveau régional. Par conséquent, la proportion des latrines qui ont déjà été vidangées est plus importante, atteignant plus du 1/4 des ouvrages.

Graphique 30 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)



Graphique 31 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)

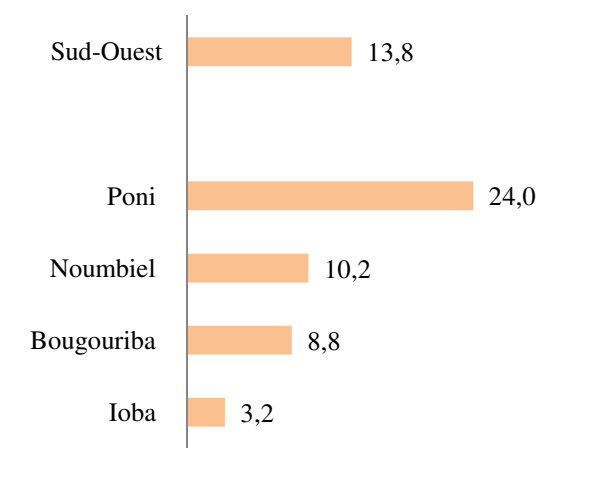


Au niveau provincial, dans le Poni, 24% des latrines ont déjà été vidangées, c'est la proportion la plus forte. Ensuite viennent le Noubiel et la Bougouriba avec respectivement 10,2% et 8,8% des latrines déjà vidangées. C'est dans la province du Ioba que cette proportion est la plus faible avec 3,2%.

Selon le milieu d'habitation, 41,2% des latrines ont été vidangées dans le milieu urbain du Poni. Cela représente la proportion la plus forte. Dans les autres provinces, cette proportion est nettement moins élevée. Elle est la plus faible dans le Ioba où elle est de 10,6%.

En milieu rural, la proportion d'ouvrages vidangés est largement plus faible qu'en milieu urbain dans toutes les provinces. Elle est plus forte dans le Poni, soit 9,8% et plus faible dans la Bougouriba, soit 0,9% (Voir Annexe 1).

Graphique 32 : Proportion de latrines déjà vidangées par province (en %)

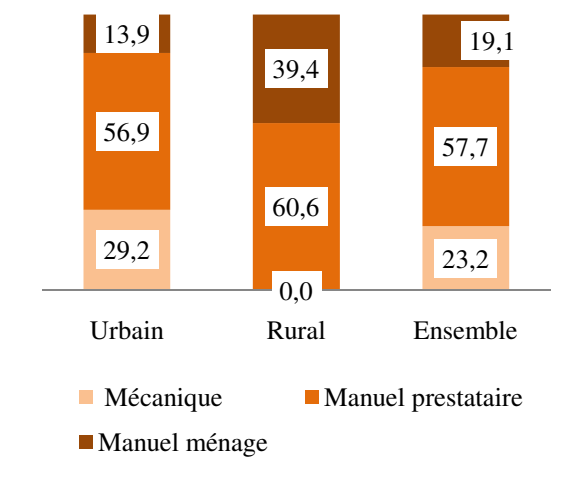


La vidange des latrines se fait principalement selon 3 modes : la vidange manuelle effectuée par les membres du ménage, la vidange manuelle effectuée par un prestataire auquel le ménage a fait appel et la vidange mécanique.

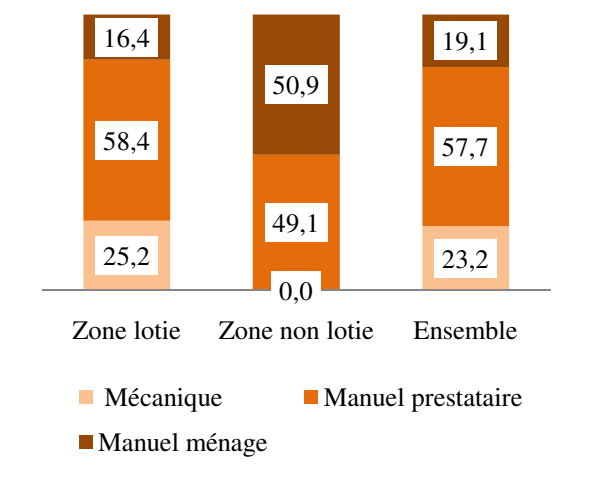
En ce qui concerne le mode de vidange, il diffère totalement selon le milieu d'habitation ou la zone de résidence. Pour l'ensemble de la région, c'est la vidange réalisée manuellement par un prestataire qui domine, plus de la moitié des ouvrages sont vidangés selon cette modalité.

En milieu rural, 4 ouvrages sur 10 ont été vidangés par les ménages eux-mêmes alors que la vidange mécanique est quasi inexistante. Ce profil ressemble à celui de la zone non lotie où cependant la proportion des latrines vidangées manuellement par les ménages y est plus élevée. La vidange mécanique est présente en milieu urbain et en zone lotie où elle concerne plus du 1/4 des ouvrages vidangés.

Graphique 33 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par milieu d'habitation (en %)



Graphique 34 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par zone de résidence (en %)



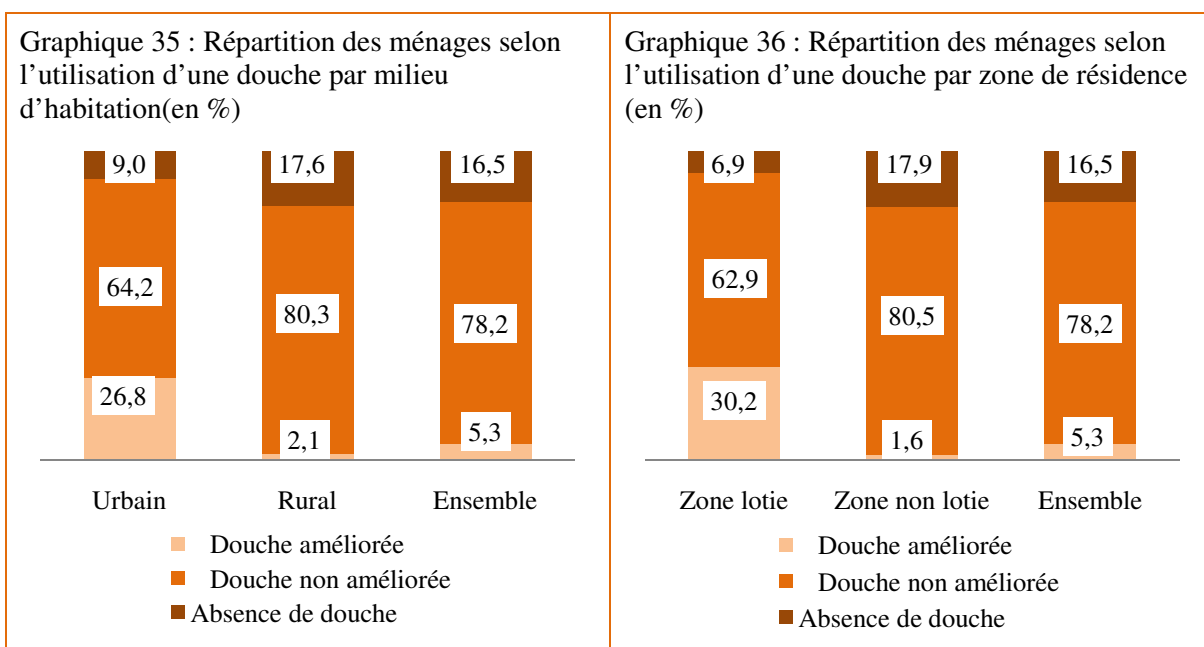


### III. GESTION DES EAUX USEES

#### III.1. Utilisation d'une douche

La grande majorité des ménages de la région soit 83,5 % utilise des douches aménagées<sup>8</sup> et le reste n'utilise pas de douche<sup>9</sup>. Cependant, seuls 5,3% des ménages utilisent des douches améliorées<sup>10</sup>.

L'utilisation de douches non améliorées<sup>11</sup> domine largement, quels que soient le milieu d'habitation ou la zone de résidence. Il faut cependant noter une différence nette entre milieu urbain et milieu rural et entre zone lotie et zone non lotie. En milieu urbain en effet, 27 ménages sur 100 disposent d'une douche améliorée contre seulement 2 ménages sur 100 en milieu rural. Par ailleurs, seulement 9 ménages sur 100 n'utilisent pas de douches en milieu urbain contre le double en milieu rural. Ce profil est très similaire à celui selon la zone de résidence.



La désagrégation du phénomène au niveau provincial fait ressortir des disparités visibles sur le Graphique 37 : la province du Noubiel se distingue des autres par une proportion élevée de ménages utilisant des douches améliorées, soit 1 ménage sur 4. La province du Ioba, avec 1 ménage sur 10, a la plus faible proportion de ménages utilisant des douches améliorées.

<sup>8</sup> Une douche aménagée est un espace délimité par un matériau quelconque permettant d'assurer l'intimité et utilisé exclusivement pour se laver.

<sup>9</sup> Un ménage « n'utilise pas de douche » s'il n'a pas de douche aménagée ou s'il utilise une latrine en usage mixte.

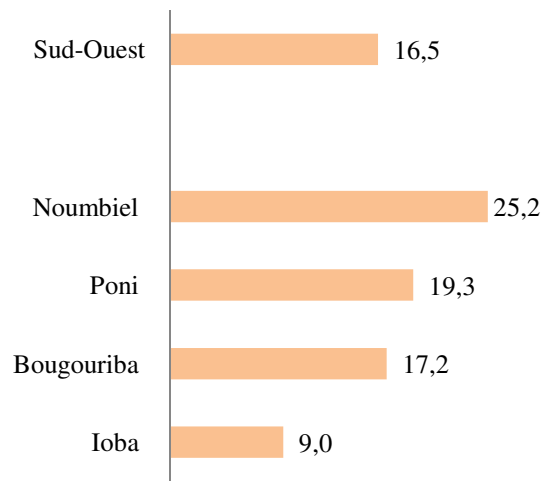
<sup>10</sup> Une douche améliorée est une douche raccordée à un système adéquat d'évacuation des eaux usées (puisard, fosse septique, etc.).

<sup>11</sup> On entend par douche non améliorée, toute douche aménagée dont les eaux usées se déversent dans la nature ou dans une fosse simple.

En réalité l'utilisation de douches améliorées est un phénomène essentiellement urbain. En effet, dans toutes les provinces l'utilisation de douches améliorées concerne une faible proportion de ménages en milieu rural n'atteignant pas 3%.

En milieu urbain par contre la proportion de ménages utilisant une douche améliorée est la plus faible dans le milieu urbain du Ioba où elle est de 16,5%. Cette proportion est 2 fois plus importante dans le milieu urbain de la Bougouriba où elle est la plus élevée (Voir Annexe 1).

Graphique 37 : Proportion de ménages utilisant une douche améliorée par province (en %)

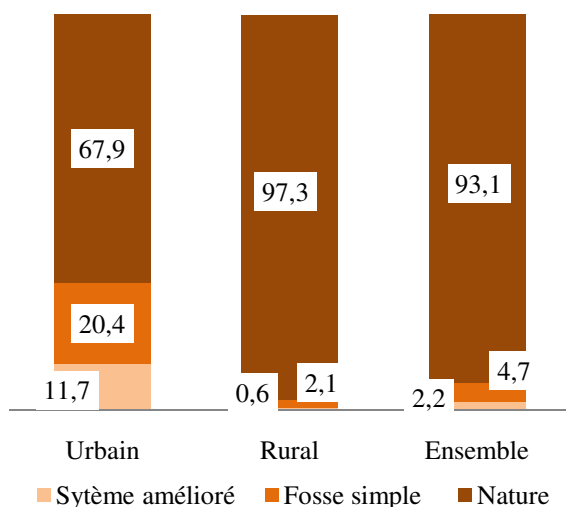


### III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches

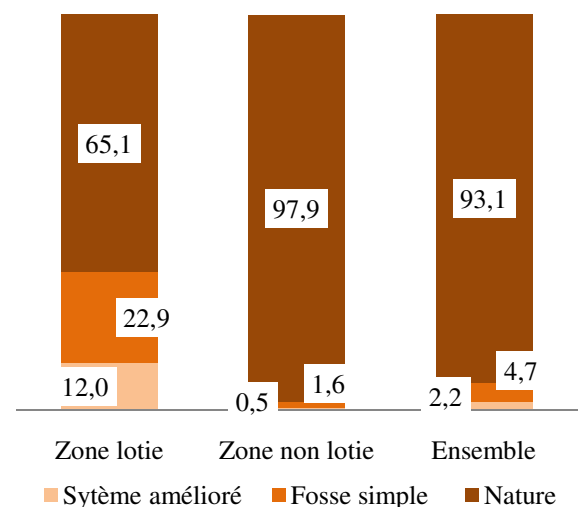
Le déversement direct dans la nature est le principal mode d'évacuation des eaux de douche utilisé dans la région. Cela concerne environ 9 douches sur 10. Ce mode d'évacuation est beaucoup plus fréquent en milieu rural ou en zone non lotie comme l'attestent les graphiques 38 et 39.

Seulement 2% de douches au niveau régional sont raccordées à des systèmes d'évacuation améliorés que sont le puisard, la fosse septique ou la fosse étanche. C'est en milieu urbain ou en zone lotie que ces douches sont les plus fréquentes, soit 12%. C'est également à ces endroits qu'on rencontre une proportion importante de douches raccordées à des fosses simples, soit 1 douche sur 5.

Graphique 38 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)



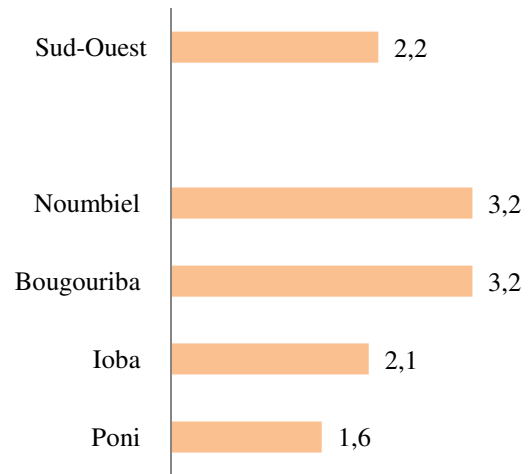
Graphique 39 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)



Au niveau provincial, très peu de douches sont raccordées à des systèmes d'évacuation améliorés des eaux usées. Les disparités sont peu importantes entre les provinces. La Bougouriba et le Nounbiel en ont la même proportion. De même, le Ioba et le Poni en ont des proportions proches.

Au niveau de chacune des provinces, comme au niveau régional, les douches ayant des systèmes d'évacuation améliorés ne sont fréquentes qu'en milieu urbain. Les disparités sont peu importantes au sein de chaque milieu d'habitation. Ainsi, leur proportion se situe entre 10,1% et 13,2% en milieu urbain et entre 0,4% et 0,9% en milieu rural (Voir Annexe 1).

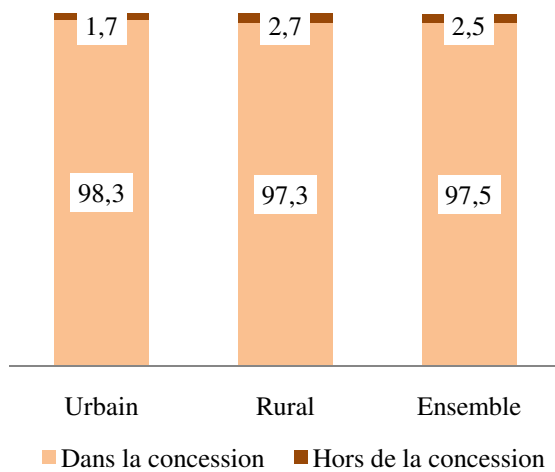
Graphique 40 : Proportion de douches ayant un système d'évacuation amélioré par province (en %)



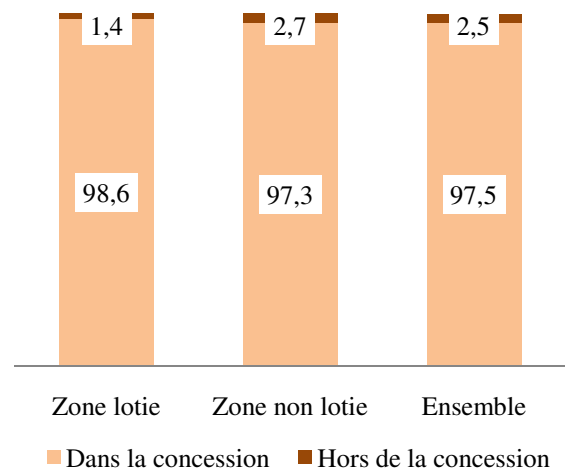
### III.3. Localisation des douches

Sur l'ensemble de la région, la quasi-totalité des douches observées sont situées dans les concessions des ménages. C'est le même constat quels que soient la zone de résidence, le milieu d'habitation et la province.

Graphique 41 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)



Graphique 42 : Répartition des douches selon leur localisation par zone de résidence (en %)

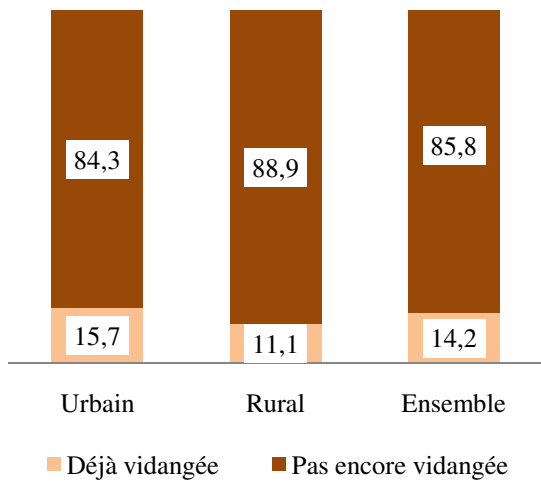


### III.4. Vidange des douches

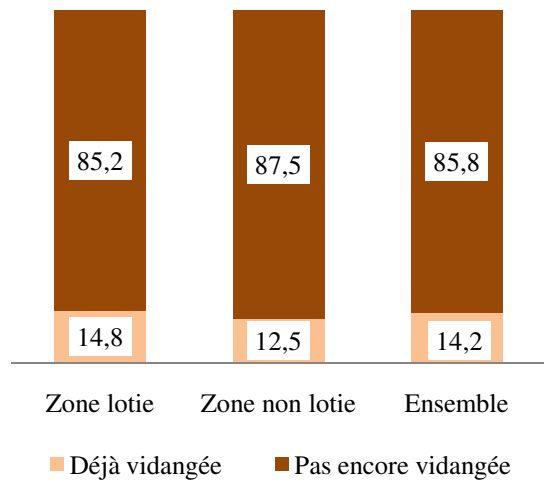
Parmi les systèmes d'évacuation des eaux de douches présents dans la région du Sud-Ouest, 86% n'ont pas encore été vidangés. Cette proportion est légèrement supérieure en milieu rural et en zone non lotie.

Ainsi, 14% de ces systèmes ont déjà été vidangés dans la région. Cette proportion est relativement plus importante en milieu urbain et en zone lotie qu'en milieu rural et en zone non lotie.

Graphique 43 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par milieu d'habitation (en %)



Graphique 44 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par zone de résidence (en %)





# CONCLUSION



## CONCLUSION

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010 nous permet d'établir précisément la situation de l'assainissement familial en 2010 au plan national, régional et provincial et d'en tirer tous les enseignements pour mettre en place les stratégies les mieux adaptées.

Les résultats présentés dans cette monographie permettent de dégager de grandes tendances de la situation de l'assainissement familial dans la région du Sud-Ouest.

La défécation dans la nature est très répandue dans la région du Sud-Ouest qui se classe en 3<sup>e</sup> position au niveau national pour l'ampleur du phénomène. La défécation à l'air libre est étroitement liée au niveau de vie des ménages. L'utilisation des latrines est limitée et ne concerne que 2 ménages sur 10. C'est un phénomène urbain, principalement en zone lotie. Les ménages qui recourent aux ouvrages d'assainissement utilisent majoritairement des latrines traditionnelles avec dalle en béton. Les latrines améliorées sont très peu fréquentes.

En moyenne 1 latrine sur 3 est partagée par plusieurs ménages. Les latrines sont presque toutes équipées de fosses simples et sont majoritairement situées à l'intérieur des concessions. Elles sont accessibles à tout moment aux ménages qui les utilisent et peu d'entre elles ont déjà été vidangées. Pour celles qui l'ont été, c'était principalement par l'utilisation des services d'un prestataire manuel. En moyenne les latrines améliorées sont utilisées par 9 personnes, ce qui est conforme à la norme du PN-AEPA.

Certaines caractéristiques des ménages sont favorables à l'assainissement, notamment l'alphabétisation et l'accès à l'eau potable. Cependant, dans cette région, l'accès à l'assainissement familial ne semble pas directement lié au niveau de vie des ménages contrairement à ce qui est observé dans la plupart des régions. Ces éléments devront être pris en compte dans les stratégies d'information, d'éducation et de communication.

Le taux d'accès à l'assainissement familial est faible dans la région. Il est globalement de 0,7%. La situation est plus favorable en milieu urbain et en zone lotie où le taux est de 1% contre 0,7% en milieu rural et en zone non lotie.

Au niveau provincial, l'accès à l'assainissement familial est relativement meilleur dans la province du Ioba par rapport aux autres. C'est vraisemblablement la résultante d'interventions en faveur de l'assainissement familial dans cette province. Par contre, le Noubiel accuse un retard particulièrement important.

En matière de gestion des eaux usées, les douches existantes évacuent les eaux usées directement dans la nature. Il y a très peu de douches améliorées dans la région.

Ces éléments sont autant d'informations sur la base desquelles les interventions devront être orientées pour assurer à la population de la région du Sud-Ouest un accès équitable à l'assainissement familial dans les prochaines années.

La première action devrait être de combattre la pratique de la défécation à l'air libre qui peut être à l'origine de contamination des sources d'approvisionnement en eau et donc responsable de nombreuses maladies notamment chez les enfants. Il faudrait dès à présent développer largement les actions de sensibilisation et de promotion des latrines auprès des communautés et de leurs représentants pour amorcer le nécessaire changement de comportement dans la région.





# ANNEXES



# ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEUR-MILIEU URBAIN	Unité	Bougouriba	Ioba	Noumbiel	Poni	Urbain
<b>Caractéristiques des ménages</b>						
<b>Zone de résidence</b>						
Ménages situés en zone lotie	% ménages	70,2	46,1	45,8	88,9	67,7
<b>Sexe du chef de ménage</b>						
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	18,7	13,5	7,8	21,7	16,9
<b>Alphabétisation du chef de ménage</b>						
Ménages dont le chef est non alphabétisé	% ménages	48,7	57,9	67,4	45,1	52,4
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	51,3	42,1	32,6	54,9	47,6
<b>Statut d'occupation du logement</b>						
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	63,8	81,6	76,8	54,9	66,6
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	33,3	14,0	14,5	37,2	27,6
<b>Source approvisionnement eau de boisson</b>						
Source d'eau non potable	% ménages	25,7	39,0	24,1	0,9	19,7
Point d'eau potable	% ménages	57,7	61,0	75,9	80,4	69,2
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	16,6	0,0	0,0	18,7	11,2
<b>Accès des ménages à l'assainissement des excreta</b>						
<b>Pratiques de défécation</b>						
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	39,3	58,7	65,2	16,7	39,6
Ménages utilisant une latrine	% ménages	60,7	41,3	34,8	83,3	60,4
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	7,3	15,3	6,5	7,7	8,6
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	88,9	83,6	91,9	90,5	89,2
Latrine améliorée	% ménages	3,7	1,1	1,6	1,8	2,2
<b>Taux d'accès à l'assainissement familial</b>	% ménages	1,9	0,5	0,0	1,1	1,0
<b>Accès aux douches</b>						
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	7,4	7,1	21,6	5,7	9,0
Ménages utilisant une douche non améliorée	% ménages	59,9	76,4	54,0	64,7	64,2
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	32,7	16,5	24,4	29,6	26,8
<b>Accès aux bacs à laver</b>						
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>Caractéristiques des ouvrages d'excreta</b>						
<b>Stock d'ouvrages</b>	Ouvrages	2 300	1 200	700	3 900	8 100
<b>Type d'ouvrages</b>						
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ouvrages	7,1	15,3	6,3	7,5	8,4
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	88,2	83,6	92,1	90,8	89,1
Latrine améliorée	% ouvrages	4,7	1,1	1,6	1,7	2,5
<b>Localisation des ouvrages</b>						
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	8,4	17,6	8,8	4,0	7,7
<b>Accessibilité des ouvrages</b>						
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	3,9	4,8	5,8	4,3	4,4
<b>Partage des ouvrages</b>						
Ouvrages partagés par plusieurs ménages	% ouvrages	58,3	55,3	71,4	74,6	66,9
<b>Utilisateurs quotidiens des ouvrages</b>						
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	8,4	9,8	11,3	10,7	10,0
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	26,5	38,3	42,8	41,8	37,1
<b>Usage des ouvrages</b>						
Usage pour excreta exclusivement	% ouvrages	96,8	92,6	92,3	95,9	95,3
Usage mixte (excreta et eaux de douche)	% ouvrages	2,9	6,9	7,7	4,1	4,5
<b>Mode de stockage des excreta</b>						
Ouvrages avec une fosse simple	% ouvrages	97,3	100,0	98,0	95,6	97,0
<b>Vidange des ouvrages</b>						
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	16,0	10,6	12,4	41,2	27,0
<b>Mode de vidange des ouvrages déjà</b>						
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	12,1	60,0	25,0	10,0	13,9
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	63,9	40,0	75,0	55,7	56,9
Vidange mécanique	% ouvrages	24,0	0,0	0,0	34,4	29,2
<b>Caractéristiques des douches</b>						
<b>Localisation des douches</b>						
Douches situées hors de la concession	% douches	3,7	1,7	1,1	0,4	1,7
<b>Mode d'évacuation des eaux usées</b>						
Douches avec système amélioré	% douches	12,1	13,2	12,9	10,1	11,7
Douches avec une fosse simple	% douches	26,0	7,2	22,2	23,3	20,4
Nature	% douches	61,9	79,6	64,9	66,6	67,9
<b>Vidange des fosses de douches</b>						
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	14,8	10,6	24,2	15,4	15,7

INDICATEUR-MILIEU RURAL	Unité	Bougouriba	Ioba	Noumbiel	Poni	Rural
<b>Caractéristiques des ménages</b>						
<b>Zone de résidence</b>						
Ménages situés en zone lotie	% ménages	70,2	46,8	45,8	88,9	67,7
<b>Sexe du chef de ménage</b>						
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	18,7	13,5	7,8	21,7	16,9
<b>Alphabétisation du chef de ménage</b>						
Ménages dont le chef est non alphabétisé	% ménages	48,7	57,9	67,4	45,1	52,4
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	51,3	42,1	32,6	54,9	47,6
<b>Statut d'occupation du logement</b>						
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	63,8	81,6	76,8	54,9	66,6
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	33,3	14,0	14,5	37,2	27,6
<b>Source approvisionnement eau de boisson</b>						
Source d'eau non potable	% ménages	25,7	39,0	24,1	0,9	19,7
Point d'eau potable	% ménages	57,7	61,0	75,9	80,4	69,2
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	16,6	0,0	0,0	18,7	11,2
<b>Accès des ménages à l'assainissement des excréta</b>						
<b>Pratiques de défécation</b>						
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	86,0	82,5	96,4	87,6	86,8
Ménages utilisant une latrine	% ménages	14,0	17,5	3,6	12,4	13,2
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	41,0	17,0	8,9	43,3	31,2
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	48,3	69,7	85,3	56,0	61,1
Latrine améliorée	% ménages	10,7	13,3	5,8	0,7	7,7
<b>Taux d'accès à l'assainissement familial</b>	% ménages	0,3	1,8	0,0	0,1	0,7
<b>Accès aux douches</b>						
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	19,7	9,2	25,9	20,9	17,6
Ménages utilisant une douche non améliorée	% ménages	79,2	88,5	73,0	76,4	80,3
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	1,1	2,3	1,1	2,7	2,1
<b>Accès aux bacs à laver</b>						
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Caractéristiques des ouvrages d'excreta</b>						
<b>Stock d'ouvrages</b>	Ouvrages	2 000	4 800	400	4 700	11 900
<b>Type d'ouvrages</b>						
Latrine tradi. avec dalle en béton	% ouvrages	40,4	17,0	8,3	43,2	31,2
Latrine tradi. sans dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	49,1	69,8	86,3	55,4	61,1
Latrine améliorée	% ouvrages	10,5	13,2	5,4	1,4	7,7
<b>Localisation des ouvrages</b>						
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	62,6	65,2	59,2	29,1	50,3
<b>Accessibilité des ouvrages</b>						
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	12,1	5,2	3,0	18,4	11,5
<b>Partage des ouvrages</b>						
Ouvrages partagés	% ouvrages	52,4	42,1	69,5	69,1	55,4
<b>Utilisateurs quotidiens des ouvrages</b>						
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	9,0	9,2	11,0	10,3	10,0
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	44,2	29,8	29,0	40,9	34,6
<b>Usage des ouvrages</b>						
Usage pour excréta exclusivement	% ouvrages	97,3	99,4	100,0	96,2	97,8
Usage mixte (excréta et eaux de douche)	% ouvrages	2,1	0,6	0,0	2,3	1,5
<b>Mode de stockage des excréta</b>						
Ouvrages avec une fosse simple	% ouvrages	100,0	98,2	100,0	95,6	97,5
<b>Vidange des ouvrages</b>						
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	0,9	1,4	6,0	9,8	4,8
<b>Mode de vidange des ouvrages déjà</b>						
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	100,0	54,0	100,0	32,1	39,4
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	0,0	46,0	0,0	67,9	60,6
Vidange mécanique	% ouvrages	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Caractéristiques des douches</b>						
<b>Localisation des douches</b>						
Douches situées hors de la concession	% douches	4,9	2,9	0,6	2,1	2,7
<b>Mode d'évacuation des eaux usées</b>						
Douches avec système amélioré d'évacuation	% douches	0,4	0,9	0,8	0,4	0,6
Douches avec une fosse simple	% douches	0,5	1,8	1,0	3,2	2,1
Nature	% douches	99,1	97,3	98,2	96,4	97,3
<b>Vidange des fosses de douches</b>						
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	26,9	16,0	31,8	3,1	11,1

INDICATEUR- ENSEMBLE	Unité	Bougouriba	Ioba	Noumbiel	Poni	Sud-Ouest
<b>Caractéristiques des ménages</b>						
<b>Zone de résidence</b>						
Ménages situés en zone lotie	% ménages	14,2	11,4	8,0	14,3	12,7
<b>Sexe du chef de ménage</b>						
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	13,0	9,1	4,9	17,3	12,7
<b>Alphabétisation du chef de ménage</b>						
Ménages dont le chef est non alphabétisé	% ménages	79,5	75,5	82,3	79,3	78,6
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	20,5	24,5	17,7	20,7	24,4
<b>Statut d'occupation du logement</b>						
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	89,6	91,0	93,6	90,4	90,8
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	7,4	2,9	3,3	5,6	4,9
<b>Source approvisionnement eau de boisson</b>						
Source d'eau non potable	% ménages	36,0	30,6	25,7	26,3	29,2
Point d'eau potable	% ménages	60,6	69,4	74,3	71,7	69,4
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	3,4	0,0	0,0	2,0	1,4
<b>Accès des ménages à l'assainissement des excreta</b>						
<b>Pratiques de défécation</b>						
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	76,6	80,3	91,0	79,9	80,7
Ménages utilisant une latrine	% ménages	23,4	19,7	9,0	20,1	19,3
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	23,4	16,7	7,3	27,3	21,9
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	69,6	72,4	89,7	71,5	72,4
Latrine améliorée	% ménages	7,0	10,9	3,0	1,2	5,9
<b>Taux d'accès à l'assainissement familial</b>	% ménages	0,6	1,7	0,0	0,2	0,7
<b>Accès aux douches</b>						
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	17,2	9,0	25,2	19,3	16,5
Ménages utilisant une douche non améliorée	% ménages	75,3	87,4	69,7	75,1	78,2
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	7,5	3,6	5,1	5,6	5,3
<b>Accès aux bacs à laver</b>						
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
<b>Caractéristiques des ouvrages d'excreta</b>						
<b>Stock d'ouvrages</b>	Ouvrages	4 300	6 000	1 100	8 600	20 000
<b>Type d'ouvrages</b>						
Latrine tradi. avec dalle en béton	% ouvrages	22,8	16,6	7,0	27,0	22,2
Latrine tradi. sans dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	69,7	72,6	90,1	71,4	72,3
Latrine améliorée	% ouvrages	7,5	10,8	2,9	1,6	5,5
<b>Localisation des ouvrages</b>						
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	34,0	55,6	25,9	17,7	33,0
<b>Accessibilité des ouvrages</b>						
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	7,8	5,1	4,8	12,0	8,6
<b>Partage des ouvrages</b>						
Ouvrages partagés	% ouvrages	55,5	44,8	70,7	71,6	60,0
<b>Utilisateurs quotidiens des ouvrages</b>						
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	10,0	9,1	10,6	10,9	10,2
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	34,9	31,5	38,1	41,3	36,8
<b>Usage des ouvrages</b>						
Usage pour excreta exclusivement	% ouvrages	97,0	98,0	94,9	96,0	96,8
Usage mixte (excreta et eaux de douche)	% ouvrages	2,5	1,9	5,1	3,1	2,7
<b>Mode de stockage des excreta</b>						
Ouvrages avec une fosse simple	% ouvrages	98,6	98,6	98,7	95,6	97,3
<b>Vidange des ouvrages</b>						
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	8,8	3,2	10,2	24,0	13,8
<b>Mode de vidange des ouvrages déjà</b>						
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	16,2	58,0	39,9	14,9	19,1
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	61,0	42,0	60,1	58,4	57,7
Vidange mécanique	% ouvrages	22,9	0,0	0,0	26,7	23,2
<b>Caractéristiques des douches</b>						
<b>Localisation des douches</b>						
Douches situées hors de la concession	% douches	4,6	2,8	0,7	1,9	2,5
<b>Mode d'évacuation des eaux usées</b>						
Douches avec système amélioré d'évacuation	% douches	3,2	2,1	3,2	1,6	2,2
Douches avec une fosse simple	% douches	6,6	2,3	5,1	5,7	4,7
Nature	% douches	90,2	95,6	91,7	92,7	93,1
<b>Vidange des fosses de douches</b>						
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	16,1	13,5	25,6	10,2	14,2

## ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE

L'ENA est une enquête par sondage, ses principales caractéristiques méthodologiques sont présentées ci-après. Un document méthodologique détaillé est disponible auprès de la DGAEUE. Ce document a été accepté par le Conseil national de la statistique qui a attribué à l'enquête le Visa statistique N°AP2010002CNSCS4.

1. Champ de l'enquête : Le champ de l'ENA est l'ensemble des ménages ordinaires (par opposition aux ménages collectifs que sont par exemple les casernes, les hôpitaux, les internats, etc.), sans aucune distinction, résidents sur toute l'étendue du territoire national.

Le champ des ouvrages d'assainissement couvert par l'enquête est constitué des ouvrages autonomes servant à la gestion des excréta et/ou des eaux usées.

2. Unités statistiques : L'unité d'échantillonnage cible est le ménage ordinaire. L'observation concerne le ménage, le chef de ménage et les ouvrages d'assainissement des excréta et/ou des eaux usées.

3. Stratification : Le niveau de significativité retenu de l'ENA est le milieu d'habitation (urbain ou rural) de la province. Ainsi, 90 strates correspondant aux milieux urbain et rural de chacune des 45 provinces du pays ont été constituées.

4. Base de sondage : Au premier degré de tirage, l'unité de sondage est la Zone de dénombrement (ZD). La base de sondage est constituée de la liste de toutes les ZD du pays issue du RGPH 2006. Au deuxième degré de tirage, l'unité de sondage est le ménage. La base de sondage est obtenue après énumération exhaustive des ménages dans chaque ZD tirée au premier degré.

5. Taille de l'échantillon : A partir des informations issues du RGPH 2006 et sur la base des marges d'erreur maximum retenues pour chaque strate, l'échantillon global de l'enquête a été fixé à 58 480 ménages, soit 2 924 ZD.

6. Tirage de l'échantillon : Le tirage des ménages s'est fait à 2 degrés : au 1<sup>er</sup> degré, on a tiré les ZD avec des probabilités proportionnelles à leur taille. Au second degré, on a tiré par la méthode systématique dans chaque ZD présélectionnée au 1<sup>er</sup> degré, 24 ménages après dénombrement intégral de la ZD. Ensuite, parmi les 24 ménages, on a tiré 4 ménages de remplacement, et on a enquêté 20 ménages dans la ZD.

7. Support de collecte : Le principal support de collecte d'informations est un questionnaire de 2 pages conçu pour tenir sur un feuillet A4. Ce questionnaire comporte des questions sur l'identification du ménage, ses caractéristiques, l'utilisation des ouvrages d'assainissement et les caractéristiques précises des ouvrages éventuellement utilisés.

8. Méthode d'enquête : Le questionnaire a été administré par interview directe au chef de ménage ou à son conjoint ou encore à un adulte du ménage. Par ailleurs, les caractéristiques visibles des ouvrages sont renseignées par visualisation directe. Cela a été fait par un personnel spécifiquement formé à cet effet.

9. Traitement et analyse : Après l'enquête sur le terrain, les questionnaires remplis ont été vérifiés puis saisis sur micro-ordinateur. S'en est suivie une phase d'apurement qui a permis de nettoyer quelques erreurs et incohérences dans les fichiers. La tabulation et l'analyse des résultats ont permis de rédiger les rapports de l'enquête constitués principalement d'une monographie nationale et de 13 monographies régionales.

# ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

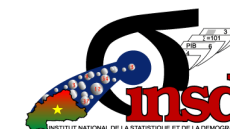
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES  
HALIEUTIQUES  
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX USEES ET EXCRETA

## ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ACCES DES MENAGES AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL - 2010

Visa statistique N°AP2010002CNSCS4

BURKINA FASO  
UNITE-PROGRES-JUSTICE



Extrait de la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques. Art. 8: les données individuelles d'ordre économique ou financier recueillies par les services ou organismes mentionnés à l'alinéa précédent ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal, économique ou social ; ni à des fins de recherche de la part des autorités administratives, politiques, militaires, policières ou judiciaires.

### I- IDENTIFICATION DU MENAGE

Nombre de questionnaire(s) utilisés pour ce ménage |\_\_|/|\_\_|

A01. Nom du Chef de ménage : .....		A02. Numéro du ménage  __ _		A03. Date de collecte  __ _ - __ _ - 1 1	
A04. Région : .....	__ _	<b>CM1. Sexe du CM</b> 1. Masculin 2. Féminin	__	<b>CM7. Occupation principale du CM</b> 1. Employeur / Patron 2. Salarié public ou privé 3. Indépendant 4. Agriculteur/éleveur 5. Aide / bénévole / apprenti 6. Inactif / étudiant 7. Chômeur	__
A05. Province : .....	__ _	<b>CM2. Niveau d'instruction du CM</b> 1. Aucun 2. Primaire 3. Secondaire 4. Supérieur	__	<b>L1. Type de logement</b> 1. Immeuble à appartements 2. Villa 3. Maison individuelle simple 4. Bâtiment à plusieurs logements 5. Maison traditionnelle (ex : case) 6. Autre : _____	__
A06. Commune / Art : .....	__ _ _				
A07. Village / Secteur : .....	__ _ _	<b>CM3. Le CM sait-il lire <u>et</u> écrire dans une langue quelconque ?</b> 1. Oui 2. Non	__	<b>L2. Eau de boisson</b> 1. Barrage, rivière, etc. 2. Puits traditionnel 3. Puits moderne 4. Forage 5. Borne fontaine 6. Robinet intérieur propre 7. Robinet intérieur partagé 8. Robinet dans une autre cour 9. Autre : _____	__
A08. Milieu de résidence ( 1=Urbain ; 2=Rural )	__				
A09. Type de zone (1= Lotie ; 2=Non lotie)	__	<b>CM5. Nombre de personnes dans le ménage</b>	__ _	<b>L5. Nature de la toiture du bâtiment principal</b> 1. Paille/chaume 2. Terre 3. Tôle 4. Dale 5. Tuile 6. Autre : _____	__
A10. N° de la ZD	__ _ _ _				
A11. Agent enquêteur : .....	__ _ _				
A12. Contrôleur : .....	__ _				
A13. Agent de saisie : .....	__ _				
A14. Type de ménage 1. Ménage sélectionné 2. Ménage de remplacement	__				



II – OUVRAGES POUR LES EXCRETA								Nombre de colonnes remplies (II) :	
L7. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (Si Oui, aller à L9)									
L8. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (si Non, aller à la section III)									
L9. Quel Type d'ouvrage ? (voir liste en bas de page, N° indiquer le numéro d'ordre par ouvrage)	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°	T     N°
L10. Quel usage en fait le ménage ? 1. Excreta 2. Eaux usées 3. Mixte 4. Non utilisés 5. Autre									
L11. Si autre, préciser :	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
L12. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L13. Combien de personnes utilisent quotidiennement cet ouvrage (y compris du ménage) ?									
L14. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L15. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L16. Le ménage a-t-il accès à tout moment à l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L17. Comment sont évacués les excréta ? (voir liste en bas de la page)									
L18. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L19. Si oui à L18, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

III- OUVRAGES POUR LES EAUX USEES (A) et (B)				Nombre de colonnes remplies (A) :		Nombre de colonnes remplies (B) :			
				(A) EAUX DE DOUCHE		(B) EAUX DE MENAGE (Eaux de vaisselle/ lessive)			
L20. Le ménage utilise-t-il une douche ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L22)									
L21. Le ménage possède-t-il une ou plusieurs douche(s) ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section A)									
L22. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L24)									
L23. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section B)									
L24. Inscrire le N° d'ordre de chaque douche (ex. : 1, 2, 3 etc.)	10 N°	10 N°	10 N°	10 N°					
L25. Inscrire le N° d'ordre de chaque bac à laver (ex. : 1, 2, 3 etc.)						11 N°	11 N°	11 N°	11 N°
L26. Combien de personnes du ménage utilisent cet ouvrage ?									
L27. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L28. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L29. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L30. Comment sont évacuées les eaux usées ? (voir liste en bas de page)									
L31. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L32. Si oui à L31, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

(L9) OUVRAGES EXCRETA		(L17)EVACUATION EXCRETA		OUVRAGES EAUX USEES		(L30)EVACUATION EAUX USEES	
1. Latrine traditionnelle sans dalle en béton	6. Latrine ECOSAN	1. Egout	2. Fosse septique	(A) EAUX DE DOUCHE (L24)	(B) EAUX DE MENAGE (L25)	1. Egout	2. Fosse septique
2. Latrine traditionnelle avec dalle en béton	7. Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse	3. Fosse étanche	4. Fosse simple	10. Douche	11. Bac à laver / évier / lavabo	3. Fosse étanche	4. Fosse simple
3. Latrine SanPlat	8. Toilette à chasse d'eau manuelle(TCM) double fosse	5. Compost (ECOSAN)	8. Rue/cour/caniveau/nature			6. Puisard	7. Fosse fumière
4. Latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée	9. Toilette à chasse d'eau mécanique	9. Autre				8. Rue/cour/caniveau/nature	9. Autre
5. Latrine VIP double fosse							

## **ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE**

### **Documents législatifs**

1. Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales, Assemblée nationale, 2004
2. Loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'Hygiène Publique au Burkina Faso, Assemblée nationale, 2005

### **Documents du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et structures rattachées**

3. Elaboration du Programme National d'approvisionnement en eau Potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 3 – Sous Programme rural eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
4. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 1 Etat des lieux, Volume 2 – Assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mai 2006
5. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 4 – Sous Programme urbain eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
6. Etat des lieux de l'assainissement, rapport final, décembre 2005
7. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 1 : Contexte socio-économique des populations et motivations liées à l'assainissement. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
8. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
9. Politique et stratégie nationales d'assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2007
10. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 1 : Cadre conceptuel, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2007
11. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes pour le volet rural, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, avril 2008

12. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Document de programme, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, novembre 2006
13. Rapport bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Secrétariat général, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mars 2011
14. Rapport sectoriel régional, Bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Direction régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sud-Ouest, février 2011
15. Rapport sur les données statistiques de l'assainissement issues du RGPH 2006 et de l'EICVM 2009, Travaux de Ouahigouya, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, septembre 2010
16. Rapport d'activités 2010, Office national de l'eau et de l'assainissement, 2011

#### **Document du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation**

17. Annuaire statistique de l'Education nationale 2010/2011, Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation, avril 2011

#### **Documents du Ministère de l'Economie et des Finances et structures rattachées**

18. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 2 « Etat et structure de la population », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
19. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 9 « Croissance urbaine », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2009
20. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Monographie de la région du Sud-Ouest, Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, décembre 2009
21. Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
22. Rapport sur les projections démographiques de 2007 à 2020, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
23. Annuaire statistique 2009, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
24. Profil des régions du Burkina Faso, Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement local et régional, Ministère de l'Economie et des Finances, 2010
25. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015, Ministère de l'Economie et des Finances

